

ANNUAL REPORT OF THE NEW BRUNSWICK
FIREFIGHTERS' COMPENSATION ACT DISABILITY FUND

ANNUAL REPORT
RAPPORT ANNUEL **2022**

CAISSE D'INDEMNISATION ÉTABLIE EN VERTU
DE LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES POMPIERS DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

TRANSMITTAL LETTER

The Honourable Trevor A. Holder
Minister of Post-Secondary Education, Training and Labour
Province of New Brunswick

Dear Minister Holder:

I am pleased to submit to you the Annual Report of the *Firefighters' Compensation Act's* Disability Fund, for the 2022 fiscal year.

Respectfully submitted,



Mel Norton
Chairperson, Board of Directors
WorkSafeNB

FIREFIGHTERS' COMPENSATION ACT DISABILITY FUND'S ANNUAL REPORT 2022

Published by:
WorkSafeNB
1 Portland Street
P.O. Box 160
Saint John, N.B. E2L 3X9
Canada

worksafenb.ca

May 2023
ISBN 978-1-927420-22-5
ISSN 1923-1377

Printed in New Brunswick

LETTRE DE PRÉSENTATION

L'honorable Trevor A. Holder
Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* pour l'exercice financier 2022.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Mel Norton
Président du conseil d'administration
Travail sécuritaire NB

RAPPORT ANNUEL DE LA CAISSE D'INDEMNISATION ÉTABLIE EN VERTU DE LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES POMPIERS 2022

Publié par :
Travail sécuritaire NB
1, rue Portland
Case postale 160
Saint John NB E2L 3X9
Canada

travailsecuritairenb.ca

Mai 2023
ISBN 978-1-927420-22-5
ISSN 1923-1377

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Note aux lecteurs et aux lectrices
Le texte s'adresse également aux femmes et aux hommes. Pour en faciliter la lecture, il a été rédigé au masculin.

TABLE OF CONTENTS

Management Discussion and Analysis of 2022 Financial Statements and Operating Results	2
Management's Responsibility for Financial Reporting	16
Actuarial Statement of Opinion	18
Independent Auditors' Report	20
Financial Statements	24
Five-Year Historical Financial Statements	82

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de gestion sur les états financiers et résultats d'exploitation 2022	2
Responsabilité de la direction en matière d'information financière	17
Énoncé d'opinion	19
Rapport des vérificateurs indépendants	21
États financiers	25
États financiers historiques pour les cinq derniers exercices	83

MANAGEMENT DISCUSSION AND ANALYSIS OF 2022 FINANCIAL STATEMENTS AND OPERATING RESULTS

The Management Discussion and Analysis (MD&A) provides management's perspective on key issues that affect the current and future performance of the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund (the "Disability Fund"). The MD&A, prepared as at May 31, 2023 should be read in conjunction with the audited financial statements and supporting notes for the year ended December 31, 2022.

FIREFIGHTERS' COMPENSATION ACT

The *Firefighters' Compensation Act* (the "*FC Act*") received royal assent on June 19, 2009 and created a Disability Fund to provide benefits to employed, volunteer, and retired firefighters who:

- Are disabled by or die from a heart attack that occurs within 24 hours after attendance at an emergency response scene in his or her capacity as a firefighter, or
- Are disabled by or die from a prescribed disease, and
 - have served as a firefighter for a minimum period prescribed by regulation;
 - have been regularly exposed to the hazards of a fire scene in their capacity as a firefighter, other than a forest fire scene, throughout that period of service.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2022

Le rapport de gestion représente le compte rendu de la direction portant sur les questions clés qui ont des répercussions sur le rendement actuel et futur de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* (la « caisse d'indemnisation »). Le lecteur est invité à lire la section qui suit, établie au 31 mai 2023, conjointement avec les états financiers vérifiés et les notes afférentes aux états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

LOI SUR L'INDEMNISATION DES POMPIERS

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* a reçu la sanction royale le 19 juin 2009 et a établi la caisse d'indemnisation afin de prévoir le versement de prestations aux pompiers rémunérés, volontaires et à la retraite qui :

- succombent à une crise cardiaque qu'ils ont subie dans les vingt-quatre heures après avoir répondu à une urgence comme pompier ou deviennent invalides à la suite d'une telle crise cardiaque;
- succombent à une maladie reconnue ou deviennent invalides à la suite d'une maladie reconnue et :
 - ont été pompiers pour au moins la période prescrite par règlement;
 - au cours de cette période, ils ont, en tant que pompier, régulièrement été exposés aux dangers inhérents aux incendies autres que les incendies de forêt.

The prescribed diseases and lengths of service are:

Diseases and Conditions	Length of Service
Primary site brain cancer	10 years
Primary site bladder cancer	15 years
Primary site colorectal cancer	20 years
Primary site oesophageal cancer	25 years
A primary leukemia	5 years
Primary site lung cancer (in a person who has not smoked cigarettes for a minimum of 10 years before the initial diagnosis)	15 years
Primary site kidney cancer	20 years
A primary non-Hodgkin's lymphoma	20 years
Primary site testicular cancer	20 years
Primary site ureter cancer	15 years

Benefits payable to claimants qualifying under the *FC Act* generally mirror those offered under the *Workers' Compensation (WC) Act*. The major difference is that services provided under the *Medical Services Payment Act* and the *Hospital Services Act* are rendered under those acts rather than the *FC Act*.

The *FC Act* recognizes that there is not necessarily a relationship between the disease and the occupation as a firefighter. Regardless of whether a relationship is established, the *FC Act* presumes that the disease is linked to the occupation.

Les maladies reconnues et la durée minimale de service sont les suivantes :

Maladies et conditions	Durée minimale de service
Cancer primitif du cerveau	10 ans
Cancer primitif de la vessie	15 ans
Cancer colorectal primitif	20 ans
Cancer primitif de l'œsophage	25 ans
Leucémie primitive	5 ans
Cancer primitif du poumon (chez une personne qui n'a pas fumé de cigarettes depuis au moins 10 ans)	15 ans
Cancer primitif du rein	20 ans
Lymphome primitif non-hodgékien	20 ans
Cancer primitif du testicule	20 ans
Cancer primitif de l'uretère	15 ans

Les prestations payables aux ayants droit admissibles en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* ressemblent habituellement à celles versées en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*. La principale différence est que les services fournis en vertu de la *Loi sur le paiement des services médicaux* et de la *Loi sur les services hospitaliers* relèvent de ces lois et non de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* reconnaît qu'il n'existe pas nécessairement de lien entre la maladie et la profession de pompier. Qu'un lien soit établi ou non, la *Loi* présume que la maladie est liée à la profession.

FORWARD-LOOKING STATEMENTS

This report contains forward-looking statements about certain matters that are by their nature subject to many risks and uncertainties, which may cause actual results to differ materially from these statements. Forward-looking statements include, but are not limited to, objectives, strategies, and targeted and expected financial results. Risks and uncertainties include, but are not limited to changing market factors or conditions; changes in legislation; changes in accounting standards; the ability to retain and recruit qualified personnel; and other risks, known or unknown. The reader is cautioned not to place undue reliance on these forward-looking statements.

Overview of financial results	2022	2021
<i>Financial highlights (\$000s)</i>		
Portfolio investments	31,972	33,591
Benefits liabilities	28,996	31,385
Funded position	4,900	3,085
Funded ratio	116.8%	109.8%
Assessment revenue	1,674	1,772
Investment income	(1,423)	4,044
Claims costs incurred	(1,756)	2,283
Administration costs	192	166
Net income	1,815	3,367
Market rate of return on portfolio	(3.83%)	13.1%

Assessments levied totaled \$1.7 million (2021 – \$1.8 million). When combined with a loss of \$1.4 million (2021 – gain of \$4.0 million) in investment income, the total income for 2022 was \$0.2 million (2021 – \$5.8 million). Total expenses were a gain of \$1.6 million (2021 – cost of \$2.4 million), resulting in a surplus of \$1.8 million (2021 – \$3.4 million). This resulted in a funded position of 116.8% (2021 – 109.8%).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs relativement à certaines questions qui sont, en raison de leur nature, assujetties à de nombreux risques et à de nombreuses incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés présentés dans le présent rapport. Ces énoncés comprennent entre autres les objectifs, les stratégies, ainsi que les résultats financiers visés et prévus. Les risques et les incertitudes comprennent entre autres l'évolution des conditions ou des facteurs liés au marché; les modifications législatives; les modifications de conventions comptables; la capacité de retenir et de recruter des employés compétents; et d'autres risques connus ou inconnus. Le lecteur est prié de ne pas accorder trop d'importance à ces énoncés prospectifs.

Aperçu des résultats financiers	2022	2021
<i>Principales données financières (en milliers de dollars)</i>		
Portefeuille de placement	31 972	33 591
Engagements au titre des prestations	28 996	31 385
Niveau de capitalisation	4 900	3 085
Pourcentage de capitalisation	116,8 %	109,8 %
Revenu des cotisations	1 674	1 772
Revenu de placements	(1 423)	4 044
Coûts de réclamation	(1 756)	2 283
Frais d'administration	192	166
Revenu net	1 815	3 367
Taux de rendement du marché du portefeuille	(3,83 %)	13,1 %

Les cotisations perçues se sont chiffrées à 1,7 million de dollars (2021 – 1,8 million de dollars). Lorsque cette somme est ajoutée à une perte de revenu de placements de 1,4 million de dollars (2021 – gain de 4,0 millions de dollars), le revenu total en 2022 s'est élevé à 0,2 million de dollars (2021 – 5,8 millions de dollars). Le total des dépenses était un gain de 1,6 million de dollars (2021 – un coût de 2,4 millions de dollars), ce qui représente un excédent de 1,8 million de dollars (2021 – 3,4 millions de dollars). Ces résultats d'exploitation ont donné lieu à un niveau de capitalisation de 116,8 % (2021 – 109,8 %).

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION

The key components of the Disability Fund's statement of financial position are its investments, benefits liabilities, and funded position.

Investments

The Disability Fund has pooled its investments with those of WorkSafeNB. WorkSafeNB maintains an Accident Fund with a market value of \$2.1 billion as of December 31, 2022. This allows the Disability Fund to benefit from some of the advantages of a larger pool of assets, such as lower management fees, professional management and better access to various asset classes and strategies. WorkSafeNB's investment strategy is described as follows:

WorkSafeNB's investment portfolio must be customized to reflect its purpose, time horizon, liquidity requirements, legal constraints and the risk tolerance of the stakeholders. The primary investment risk is that the assets of the investment fund, together with the future income thereon, will be insufficient to pay the liabilities. WorkSafeNB relies on periodic asset liability studies performed by independent actuarial consultants to ensure that the investment strategy is suitable in light of the related liabilities.

Most of the investment portfolio is held to meet payment obligations that extend for many years into the future. Consequently, WorkSafeNB takes a long-term approach to finding an acceptable risk/return trade-off via the investment strategy. WorkSafeNB's investment policies and practices are designed to maximize the probability of meeting its performance objectives over the long-term at an acceptable level of risk; from year-to-year, short-term fluctuations in financial markets could cause the investment portfolio to significantly over- or under-perform its long-term performance objectives.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les principales composantes de l'état de la situation financière de la caisse d'indemnisation sont les placements, les engagements au titre des prestations et le niveau de capitalisation.

Placements

La caisse d'indemnisation a mis ses placements en commun avec ceux de Travail sécuritaire NB. Travail sécuritaire NB alimente une caisse des accidents qui a une valeur marchande de 2,1 milliards de dollars au 31 décembre 2022, ce qui permet à la caisse d'indemnisation de profiter de certains des avantages d'un plus grand groupe d'actifs tels des honoraires de gestion moins élevés, une gestion professionnelle et un meilleur accès à diverses catégories d'actif et stratégies. Les prochains paragraphes décrivent la stratégie de placement de Travail sécuritaire NB.

Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB doit être personnalisé pour refléter son but, l'horizon prévisionnel, les exigences par rapport à la liquidité, les contraintes juridiques et la tolérance des intervenants à l'égard du risque. Le principal risque des placements est que l'actif du portefeuille de placement et les revenus futurs ne seront pas suffisants pour satisfaire aux engagements. Travail sécuritaire NB se fonde sur des études périodiques de l'actif et du passif effectuées par des actuaires-conseils indépendants pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements.

La principale partie du portefeuille de placement est détenue pour satisfaire aux engagements au titre des prestations qui s'échelonnent sur de nombreuses années à venir. Par conséquent, Travail sécuritaire NB adopte une approche à long terme pour trouver un équilibre acceptable relativement au risque et au rendement, et ce, par le biais de la stratégie de placement. Les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en matière de placements ont pour but d'accroître la probabilité d'atteindre les objectifs de rendement à long terme en assumant un niveau de risque acceptable. D'un exercice à un autre, les fluctuations à court terme des marchés financiers pourraient faire en sorte que les résultats du portefeuille de placement soient considérablement supérieurs ou inférieurs à ses objectifs de rendement à long terme.

WorkSafeNB believes that the most important factor in determining investment risk and return is the asset mix. On a periodic basis, WorkSafeNB engages an actuarial firm to conduct an asset liability study, which is designed to help determine an appropriate asset mix given WorkSafeNB's risk tolerance, the nature of the liabilities and financial position. The latest asset liability study was completed in 2019, resulting in a targeted asset mix of: 16% Canadian bonds, 15% Canadian equities, 14% U.S. equities, 14% international (EAFE) equities, 4% emerging markets equities, 15% real estate, 10% infrastructure, 10% in a global opportunistic strategy and 2% cash.

The asset mix selected is designed to reduce the volatility in WorkSafeNB's annually reported operating income, funded ratio and assessment rates.

The table below shows the asset values by investment type.

Investments (<i>\$000s</i>)	2022	2021
Forward foreign exchange contracts	(143)	(187)
Fixed income	5,140	5,392
Equities	15,620	16,710
Real return bonds	—	274
Real estate	4,960	5,109
Infrastructure	2,939	2,654
Global opportunistic	3,456	3,639
Total investments	31,972	33,591

WorkSafeNB's investment strategy is documented in the Statement of Investment Philosophy and Beliefs Policy and the Investment Goals and Objectives Policy. The Statement of Investment Philosophy and Beliefs Policy documents the governance structure for investments, the board's commitment to a disciplined approach to investing, the board's view on diversification as a method to reduce risk, the importance of the asset allocation

Travail sécuritaire NB est d'avis que la composition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le risque et le rendement des placements. Il retient périodiquement les services d'un cabinet d'actuaire pour effectuer une analyse de l'actif et du passif qui a pour but de l'aider à déterminer une composition de l'actif appropriée en tenant compte de sa tolérance à l'égard du risque, de la nature de ses engagements et de sa situation financière. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2019, et la composition de l'actif visée est maintenant de 16 % d'obligations canadiennes, de 15 % d'actions canadiennes, de 14 % d'actions américaines, de 14 % d'actions internationales (EAFE), de 4 % d'actions des marchés naissants, de 15 % de biens immobiliers, de 10 % d'infrastructure, de 10 % d'actif dans une stratégie opportuniste mondiale et de 2 % en espèces.

La composition de l'actif choisie a pour but de réduire la volatilité du bénéfice d'exploitation, du pourcentage de capitalisation et des taux de cotisation annuels de Travail sécuritaire NB.

Le tableau qui suit indique les valeurs de l'actif selon le type de placements.

Placements (<i>en milliers de dollars</i>)	2022	2021
Contrats de change à terme	(143)	(187)
Revenu fixe	5 140	5 392
Actions	15 620	16 710
Obligations à rendement réel	—	274
Biens immobiliers	4 960	5 109
Infrastructure	2 939	2 654
Opportuniste mondial	3 456	3 639
Total des placements	31 972	33 591

La stratégie de placement de Travail sécuritaire NB est documentée dans les politiques intitulées « Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » et « Objectifs de placement ». L'« énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » présente la structure de gouvernance relative aux placements; l'engagement du conseil d'administration envers une approche d'investissement méthodique; l'avis du conseil relativement à la diversification comme méthode pour réduire le risque; l'importance de la répartition de l'actif; et l'avis du conseil quant au code de déontologie et à l'éducation en matière de placements. La politique

decision, along with the board's view on ethics and investment education. The Investment Goals and Objectives Policy identifies the policy asset mix, the performance objectives, and defines eligible investments and limits on risk concentrations. All of WorkSafeNB's investments are managed by independent external investment managers. The compliance of these portfolio managers with policy is monitored regularly. To minimize the volatility of returns, WorkSafeNB's portfolio is diversified among asset classes, industry sectors, geographic locations and individual securities. WorkSafeNB further diversifies by selecting investment managers with varying investment mandates and styles.

In December 2021, WorkSafeNB entered into an agreement for Outsourced Chief Investment Officer investment management services with a third party, SEI Investment Management Company (SEI). SEI has discretion to invest in public securities consistent with WorkSafeNB policies. Under a hybrid model, WorkSafeNB has continued to manage its private markets and opportunistic investments under an internal Chief Investment Officer – Alternatives.

Benefits Liabilities

At the end of each fiscal year, the Disability Fund determines its benefits liabilities for all accidents that have occurred to that date and for years of accumulated exposure that could lead to future entitlement. These liabilities represent the actuarial present value of all future benefit payments and related administration costs. As at December 31, 2022 claim benefit liabilities were broken down as follows:

Benefits liabilities (<i>\$000s</i>)	2022	2021
Wage-loss benefits	9,596	11,056
Survivor benefits	9,694	10,240
Health care	9,706	10,089
Total benefits liability	28,996	31,385

intitulée « Objectifs de placement » présente la composition de l'actif selon la politique, les objectifs de rendement, les placements admissibles et les niveaux de risque acceptables. Travail sécuritaire NB fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de placements est évaluée à intervalles réguliers. Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié en fonction des catégories de l'actif, des secteurs d'activité, des régions géographiques et des titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient.

En décembre 2021, Travail sécuritaire NB a conclu une entente avec un tiers afin d'obtenir des services de gestion d'un chef des placements externe, soit SEI Investment Management Company. SEI a le pouvoir discrétionnaire d'investir dans des valeurs publiques conformes aux politiques de Travail sécuritaire NB. Dans le cadre d'un modèle hybride, Travail sécuritaire NB a continué à gérer ses marchés privés et ses placements opportunistes par l'entremise d'un chef des placements interne – Placements de rechange.

Engagements au titre des prestations

À la fin de chaque exercice, la caisse d'indemnisation détermine ses engagements au titre des prestations relatifs à tous les accidents survenus jusqu'à cette date et à l'exposition cumulative pendant des années, qui pourrait donner droit à des prestations à l'avenir. Ces engagements représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs au titre des prestations et les frais d'administration connexes. Au 31 décembre 2022, les engagements au titre des prestations étaient répartis comme suit :

Engagements au titre des prestations (<i>en milliers de dollars</i>)	2022	2021
Prestations pour perte de gains	9 596	11 056
Prestations de survivant	9 694	10 240
Assistance médicale	9 706	10 089
Total des engagements au titre des prestations	28 996	31 385

In 2022, the benefits liabilities decreased by \$2.4 million, or about 7.6%. The new exposure captured in 2022 cost \$1.1 million and, as we move one year closer to making payments on prior year entitlements, the prior year liability increased by \$1.3 million. Current year claims experience was lower than anticipated by \$1.0 million after incurring fewer claims than expected in 2022, while prior year claims experience was higher than anticipated by \$2.0 million, largely resulting from the net impact of higher than expected inflationary benefit increases effective January 1, 2023, revised mortality table, and updated census of firefighter data from the Office of the Fire Marshall.

Lastly, there were several unusual items that resulted from updates made to the model used in estimating future cancer claims and their associated costs. First, updates to the estimated benefits expected to be paid for future claims increased the liability by \$0.2 million. The model was also updated to use more recent cancer incidence rates, generating fewer expected cancers which reduced the liability by \$1.0 million. Lastly, the base assumptions used by the model to estimate future cancer claims were updated based on an analysis of historical data from the Office of the Fire Marshall, further reducing the liability by \$5.1 million.

Funded Position

Under the *FC Act*, a minimum funding level of 100% is required with any shortfall to be recovered over a period of 20 years. The assessment revenue raised in any year from municipalities, rural communities, and local service districts (“LSDs”) may include or be reduced by an amount designed to allow the *FC Act* Disability Fund to attain its funding requirement. The funded ratio at December 31, 2022 was 116.8% (2021 – 109.8%).

En 2022, le passif au titre des prestations a diminué de 2,4 millions de dollars, soit environ 7,6 %. La nouvelle exposition prise en compte en 2022 s’est chiffrée à 1,1 million de dollars et, en approchant le moment où l’on devra verser des prestations pour les années antérieures, le passif de l’exercice antérieur a augmenté de 1,3 million de dollars. L’expérience des coûts de réclamation de l’exercice courant était inférieure de 1,0 million de dollars au montant prévu en raison du nombre moins élevé de réclamations que celui prévu en 2022 tandis que l’expérience des coûts de réclamation de l’exercice antérieur était supérieure de 2,0 millions de dollars au montant prévu, surtout en raison de l’incidence nette de l’augmentation des prestations reflétant la hausse d’inflation supérieure à la moyenne à compter du 1^{er} janvier 2023, de la table de mortalité révisée et du recensement des pompiers mis à jour pour refléter les données du Bureau du prévôt des incendies.

En dernier lieu, plusieurs éléments inhabituels sont découlés de mises à jour apportées au modèle utilisé pour estimer le nombre de réclamations futures pour un cancer et leurs coûts. Tout d’abord, des mises à jour apportées au montant estimatif des prestations qu’on prévoit verser au titre des réclamations futures ont fait augmenter le passif de 0,2 million de dollars. Le modèle a également été mis à jour pour refléter des taux d’incidence de cancer plus récents, réduisant le nombre prévu de cancers, ce qui a réduit le passif de 1,0 million de dollars. Enfin, les hypothèses de base utilisées par le modèle pour estimer les réclamations futures pour un cancer ont été mises à jour en fonction d’une analyse des données historiques du Bureau du prévôt des incendies, ce qui a davantage réduit le passif de 5,1 millions de dollars.

Niveau de capitalisation

En vertu de la *Loi sur l’indemnisation des pompiers*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 20 ans. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à la caisse d’indemnisation établie en vertu de la *Loi* d’atteindre ses besoins de capitalisation. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 2022 s’est chiffré à 116,8 % (2021 – 109,8 %).

REVENUES

The Disability Fund's revenue is derived from assessments levied on municipalities, rural communities, and LSDs and on investment income. In 2022, revenues totaled \$0.2 million (2021 – \$5.8 million).

Assessment Revenue

The *FC Act* stipulated that assessments be collected beginning in 2010. The assessments are adjusted to account for excesses or deficiencies made in assessments for previous years. The 2022 assessment rate was \$425 per active firefighter (2021 – \$450). Assessment revenue totaled \$1.7 million in 2022 (2021 – \$1.8 million).

Investment Income

Investment income decreased from \$4.0 million in 2021 to a loss of \$1.4 million in 2022. The decrease is attributable to unrealized losses on investments due to negative returns in most capital markets in 2022.

Investment income is an important revenue stream for the Disability Fund. It is relied on to supplement assessments to cover total expenses for the year. Built into the valuation of the benefits liabilities is the long-term assumption that the Disability Fund's investments will generate an annual real rate of return of 3.75%. In 2022, the real rate of return on the portfolio was (10.15%). For the 25-year period ended December 31, 2022, the annualized real rate of return on the portfolio was 4.08%.

REVENUS

Le revenu de la caisse d'indemnisation provient des cotisations perçues des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux ainsi que du revenu de placements. En 2022, les revenus se sont élevés à 0,2 million de dollars (2021 – 5,8 millions de dollars).

Revenu des cotisations

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* stipule que des cotisations devront être perçues à compter de 2010. Les cotisations sont redressées en cas d'insuffisance ou d'excédent qui résultent des cotisations demandées pour des années précédentes. La cotisation pour chaque pompier actif s'est chiffrée à 425 \$ en 2022 (2021 – 450 \$). Le revenu des cotisations s'est élevé à 1,7 million de dollars en 2022 (2021 – 1,8 million de dollars).

Revenu de placements

Le revenu de placements est passé de 4,0 millions de dollars en 2021 à une perte de 1,4 million de dollars en 2022. La diminution est attribuable à des pertes non matérialisées sur les placements découlant d'un rendement négatif dans la plupart des marchés de capitaux en 2022.

Le revenu de placements est une source importante du revenu pour la caisse d'indemnisation. Il sert à compléter le revenu des cotisations en vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice. L'évaluation des engagements au titre des prestations tient compte de l'hypothèse à long terme selon laquelle les placements de la caisse d'indemnisation produiront un taux de rendement annuel de 3,75 %. En 2022, le taux de rendement réel du marché du portefeuille de placement s'est chiffré à (10,15 %). Pour la période de 25 ans se terminant le 31 décembre 2022, le taux de rendement réel annualisé du marché du portefeuille a été de 4,08 %.

EXPENSES

The Disability Fund has two main categories of expenses: claims costs and administration costs.

Claims Costs

As reported in the Statement of Income and Funded Position, claims costs represent costs incurred in the current year for claims reported in the current and prior years, and recognition of the exposure that occurred during the year and adjustments for prior year exposures. In 2022, these costs totaled a gain of \$1.8 million (2021 – cost of \$2.3 million).

Fundamental to the actuarial valuation are the discount rates used to value the liabilities. The assumptions used for 2021 were reviewed and deemed still appropriate for 2022. The assumed real rate of return is 3.75%, reflecting the long-term return expectations from the investments. The assumed long-term general inflation rate is 2.25%. The long-term health care inflation assumption is 4.25%.

The claim costs include \$1.9 million for expected future costs for claims that have occurred in the current year and the claims expected from the additional year of exposure to hazards. Claim costs also include a \$3.7 million decrease in liability relating to prior year claims and exposures.

Claims costs (<i>\$000s</i>)	2022	2021
Wage-loss benefits	(1,179)	878
Survivor benefits	(315)	818
Health care	(262)	587
Total claim costs	(1,756)	2,283

Administration Expenses

Administration costs in 2022 amounted to \$192 thousand (2021 – \$166 thousand). Administration costs consist primarily of professional fees.

DÉPENSES

La caisse d'indemnisation a deux grandes catégories de dépenses, soit les frais engagés au titre des réclamations et les frais d'administration.

Frais engagés au titre des réclamations

Comme l'indiquent les états des résultats et niveau de capitalisation, les frais engagés au titre des réclamations sont les coûts engagés pendant l'exercice en cours pour les accidents des exercices courants et antérieurs, ainsi que la constatation de l'exposition survenue pendant l'exercice en cours et les rajustements pour les expositions survenues pendant les années antérieures. En 2022, ces coûts s'élevaient à un gain de 1,8 million de dollars (2021 – un coût de 2,3 millions de dollars).

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les engagements sont un élément fondamental de l'évaluation actuarielle. Les hypothèses utilisées en 2021 ont été examinées et jugées toujours appropriées pour 2022. Le taux de rendement réel hypothétique se chiffre à 3,75 %, ce qui reflète les attentes quant au rendement à long terme sur les placements. Le taux d'inflation général à long terme hypothétique s'élève à 2,25 %. L'hypothèse d'inflation d'assistance médicale à long terme est de 4,25 %.

Les frais engagés au titre des réclamations comprennent 1,9 million de dollars pour les coûts futurs prévus de réclamations qui ont été présentées pendant l'exercice courant et les réclamations prévues découlant de l'année additionnelle d'exposition aux dangers. Ils comprennent une diminution de 3,7 millions de dollars du passif au titre des réclamations et des expositions de l'exercice antérieur.

Frais engagés au titre des réclamations (<i>en milliers de dollars</i>)	2022	2021
Prestations pour perte de gains	(1 179)	878
Prestations de survivant	(315)	818
Assistance médicale	(262)	587
Total des frais engagés au titre des réclamations	(1 756)	2 283

Frais d'administration

Les frais d'administration se sont chiffrés à 192 milliers de dollars en 2022 (2021 – 166 milliers de dollars). Ces frais comprennent surtout des frais professionnels.

KEY FINANCIAL DRIVERS

Employment and Exposure

Entitlement to benefits under the *FC Act* arises from employment as a firefighter or service as a volunteer firefighter. For the prescribed diseases, the period of service required for entitlement to benefits ranges from five years through 25 years. Thus, firefighters in New Brunswick are currently providing service that may result in exposure that will lead to a benefit entitlement many years in the future.

Conversely, claims currently presented for the prescribed diseases will have arisen from exposures that occurred over a period of years in the past.

The key driving forces that will lead to emerging claims are the rate of cancer occurrences for firefighters, the cost of cancer care, the standard of cancer treatment funded by Medicare, and increased awareness of the benefits provided under the *FC Act*.

Increased Life Expectancy

The prescribed diseases are generally of a long latent nature. In most cases, they will arise from a build-up of exposure over a prolonged period, and may not manifest until some years have passed following the exposure. Increasing life expectancy means that more individuals will survive to the point where the latent diseases will manifest. It also means that individuals suffering from a prescribed disease may survive longer following the disease's onset.

Inflation Rate

The inflation rate, or Canadian consumer price index (CPI), is a key driver because the Disability Fund's future short-term disability, long-term disability, survivor and other benefits and allowances are indexed annually based on the CPI.

These benefits will increase by 8.1% in 2023, the highest increase since 1982 and much higher than the 1.9% average over the last 20 years. Cost projections continue to include a 2.25% long-term inflation assumption for 2024 and beyond, reflecting the best estimate average CPI increase over the next 20 to 30 years.

FACTEURS OPÉRATIONNELS CLÉS

Emplois et expositions

Pour être admissible à des prestations en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, il faut occuper un emploi de pompier ou être un pompier volontaire. Pour les maladies reconnues, la durée de service afin d'être admissible à des prestations varie entre 5 et 25 ans. Ainsi, les pompiers néo-brunswickois offrent actuellement des services susceptibles de causer une exposition pouvant donner droit à des prestations dans de nombreuses années. Par ailleurs, les réclamations présentées de nos jours pour des maladies reconnues découlent d'expositions survenues sur plusieurs années antérieures.

Les facteurs déterminants qui entraîneront de nouvelles réclamations sont le taux de cancer chez les pompiers, les coûts des soins aux personnes atteintes de cancer, la norme de traitements contre le cancer financés par l'Assurance-maladie et la sensibilisation accrue aux prestations versées en vertu de la *Loi*.

Accroissement de l'espérance de vie

Les maladies reconnues ont généralement une longue période de latence. Dans la plupart des cas, elles surviennent après une exposition cumulative sur une période prolongée et n'apparaîtront peut-être que des années plus tard. Une espérance de vie plus longue signifie qu'un plus grand nombre de personnes vivront plus longtemps et verront l'apparition de maladies latentes. Cela signifie également que les personnes atteintes d'une maladie reconnue pourraient survivre plus longtemps à la suite de l'apparition de la maladie.

Taux d'inflation

Le taux d'inflation, ou l'indice des prix à la consommation (IPC), est un facteur déterminant puisque le montant des prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme et de survivant futures, ainsi que d'autres prestations et allocations de la caisse d'indemnisation est indexé chaque année en fonction de l'IPC.

Ces prestations augmenteront de 8,1 % en 2023, soit la plus grande augmentation depuis 1982 et un pourcentage beaucoup plus élevé que la moyenne de 1,9 % pour les 20 dernières années. La prévision des coûts continue d'inclure une hypothèse d'inflation à long terme de 2,25 % pour 2024 et au-delà, ce qui reflète la meilleure estimation de l'augmentation moyenne de l'IPC sur les 20 à 30 prochaines années.

Investment Returns

Assessments collected are invested to produce an expected long-term average real return of 3.75%. This real return is the expected return in excess of inflation, as measured by the increase in the CPI. This return expectation is based on achieving investment returns similar to the historical long-term average returns for the asset classes in which the portfolio is invested.

The Disability Fund's investment portfolio earned a return of (3.83%) in 2022. The real rate of return, or the return after inflation, was (10.15%), missing the benchmark of 3.75% by 13.9% for 2022. The Disability Fund's investment portfolio has exceeded the real rate of return target for the 10-year period ending December 31, 2022, producing an annualized after inflation return of 5.01%.

The Disability Fund was initially funded on December 1, 2010. While the expected average real return is 3.75% over long periods, over shorter periods the actual real rate of return can vary significantly due to short-term volatility in the financial markets where the Disability Fund's portfolio is invested.

Income Taxes

Income taxes are a key driver because loss of earnings benefits are based on a percentage of a firefighter's or former firefighter's pre-accident earnings after tax. Significant changes to income tax rates or income tax exemptions may have a material impact on the Disability Fund's benefits liability.

Rendement des placements

Les cotisations perçues sont investies pour produire un rendement réel moyen à long terme prévu de 3,75 %. Le rendement réel est le rendement prévu au-delà de l'inflation, tel qu'il est déterminé par l'augmentation de l'IPC. Cette attente quant au rendement est fondée sur l'atteinte de rendements des placements semblables aux rendements moyens à long terme pour les catégories d'actif dans lesquelles le portefeuille est investi.

Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB a connu un rendement de (3,83 %) en 2022. Le taux de rendement réel, ou le rendement après inflation, s'est chiffré à (10,15 %) en 2022, ce qui était inférieur de 13,9 % au rendement de référence de 3,75 %. Le portefeuille de placement de la caisse d'indemnisation a dépassé le taux de rendement réel cible pour la période de dix ans se terminant le 31 décembre 2022, produisant un rendement annualisé après inflation de 5,01 %.

La caisse d'indemnisation était initialement capitalisée le 1^{er} décembre 2010. Bien que le rendement réel moyen prévu soit de 3,75 % à long terme, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers dans lesquels le portefeuille de la caisse d'indemnisation est investi.

Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est un facteur déterminant parce que les prestations pour perte de gains sont calculées selon un pourcentage des gains après impôt que le pompier ou l'ancien pompier tirait avant son accident. Des changements importants apportés aux taux d'imposition ou aux exemptions d'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence considérable sur les engagements au titre des prestations de la caisse d'indemnisation.

RISKS

The Disability Fund, through WorkSafeNB, has established controls, policies, directives and procedures to help minimize risks. An Internal Audit Department, which reports to the president and CEO, and the Audit Committee, regularly carries out operational and financial audits to test for compliance.

The risks that have the most severe consequences relate to benefit costs and investment performance.

Benefit Costs

Benefit costs are susceptible to many variables, including limited information regarding past exposures, the lack of direct experience upon which to base cost projections, changes to cancer incidence rates, potential underreporting of incurred claims, and potential advances in medical science that could have a material impact on both claim incidence and the life expectancy once a prescribed disease has manifested.

Non-controllable risks include the potential for benefit policy changes resulting from decisions of the Workers' Compensation Appeals Tribunal, legislated new benefits or expanded coverage of prescribed diseases, especially if applied retroactively. The occurrence of these types of events could carry substantial financial liability.

RISQUES

La caisse d'indemnisation, par le biais de Travail sécuritaire NB, a mis en place des mesures de contrôle, des politiques, des directives et des procédures pour aider à minimiser les risques. Un service de la vérification interne, qui relève du président et chef de la direction ainsi que du Comité de vérification, effectue périodiquement des vérifications des états financiers et de gestion pour évaluer la conformité.

Les risques qui comportent les conséquences les plus graves ont trait aux coûts des prestations et au rendement des placements.

Coûts des prestations

De nombreux facteurs influent sur les coûts des prestations, y compris des renseignements limités relativement à des expositions antérieures, le manque d'expérience réelle permettant d'établir une prévision des coûts, des changements au niveau des taux d'incidence de cancer, la sous-déclaration possible des réclamations et les progrès possibles en sciences médicales qui pourraient avoir un effet important à la fois sur le nombre de réclamations et l'espérance de vie après l'apparition d'une maladie reconnue.

Les risques non contrôlables comprennent la possibilité de changements apportés aux politiques à la suite de décisions du Tribunal d'appel des accidents au travail, de nouvelles prestations établies par la loi ou un plus grand nombre de maladies reconnues admissibles, surtout si les dispositions législatives entrent en vigueur de façon rétroactive. Ce type d'événement pourrait avoir une incidence financière importante.

Key aspects of the processes in place to mitigate benefit cost risks include:

- Established processes for managing claims in accordance with the *FC Act*.
- The use of sophisticated management information systems that provide reliable and up-to-date data on the benefit risks to which the business is exposed at any point in time.

Investment Performance

The Disability Fund has pooled its investments with those of WorkSafeNB and has deemed the policies and procedures governing investments at WorkSafeNB to be appropriate for the Disability Fund. WorkSafeNB's board is responsible for setting WorkSafeNB's investment policy and has determined its asset mix policy using the results of an asset liability study that considered the nature of the liabilities, the board's risk tolerance and WorkSafeNB's financial position. The board and management have also established policies and directives to ensure there are adequate internal control and risk-mitigation procedures in place for WorkSafeNB's investments. However, some investment risks are not directly controllable, such as significant market swings, geopolitical risks, and interest rate changes driven by the fiscal and trade policies of other countries. Significant year-to-year volatility in the Disability Fund's reported results due to fluctuations in the market value of investments is likely to continue.

Parmi les processus en place pour atténuer les risques relatifs aux coûts des prestations, il y a :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux prestations auxquels l'organisme fait face à tout moment.

Rendement des placements

La caisse d'indemnisation a mis ses placements en commun avec ceux de Travail sécuritaire NB et a considéré que les politiques et les procédures régissant les placements à Travail sécuritaire NB étaient appropriées pour la caisse d'indemnisation. Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB est chargé d'établir la politique de placement de l'organisme et il a déterminé la composition de l'actif en se fondant sur les résultats de l'étude de l'actif et du passif, qui tenait compte de la nature des engagements, de la tolérance à l'égard du risque et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Le conseil et la direction ont également établi des politiques et des directives en vue d'assurer qu'il existe des procédures adéquates relativement au contrôle interne et à l'atténuation des risques pour ce qui est des placements de Travail sécuritaire NB. Toutefois, certains risques de placement ne peuvent être contrôlés directement, comme les fluctuations importantes du marché, les risques géopolitiques, et les changements sur le plan des taux d'intérêt provenant de politiques budgétaires et commerciales d'autres pays. Il est probable que la volatilité marquée des résultats financiers de la caisse d'indemnisation d'un exercice à un autre en raison des fluctuations de la valeur marchande des placements se poursuivra.

FUTURE OUTLOOK

Management will continue monitoring economic and operating trends to proactively develop effective responses to emerging business issues that might impact the Disability Fund.

Financial Management

Given the uncertainty and risks associated with global markets, the ongoing challenge for financial management is to maintain a planning and decision-making process to protect the Disability Fund's integrity and stability. In addition, given the lack of credible data on which to base cost projections, actual results may vary significantly from expected.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La direction continuera de surveiller les tendances économiques et opérationnelles afin de préparer de façon proactive des réponses efficaces aux nouvelles questions qui ont trait aux affaires qui pourraient avoir un effet sur la caisse d'indemnisation.

Gestion financière

Étant donné l'incertitude et les risques liés aux marchés mondiaux, le défi continu relativement à la gestion financière consiste à planifier le processus de prise de décision de façon à protéger l'intégrité et la stabilité de la caisse d'indemnisation. De plus, vu le manque de données crédibles permettant d'établir une prévision des coûts, les résultats réels pourraient varier considérablement de ceux prévus.

MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL REPORTING

The *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's financial statements were prepared by management of WorkSafeNB, who are responsible for the integrity and fairness of the data presented, including significant accounting judgments, estimates and actuarial assumptions. This responsibility includes selecting and applying appropriate accounting principles and actuarial assumptions consistent with international financial reporting standards.

In discharging its responsibility for the integrity and fairness of the financial statements, management maintains the internal controls necessary to provide reasonable assurance that relevant and reliable financial information is produced, and that assets are properly safeguarded. The Internal Audit Department conducts reviews to ensure that WorkSafeNB's internal controls and procedures are adequate, consistent, and applied uniformly.

The board of directors is responsible for evaluating management in the performance of financial reporting responsibilities and has approved the financial statements included in this Annual Report. The board of directors is assisted by the Financial Services Evaluation Committee, which reviews and recommends approval of the financial statements and meets periodically with management, the independent actuaries, the independent auditors and the internal auditor, concerning internal controls and all other matters relating to financial reporting.

TELUS Health, the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's independent consulting actuary, has completed an actuarial valuation of the benefits liabilities included in the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's financial statements and reported thereon in accordance with accepted actuarial principles.

Grant Thornton, the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's independent auditors, has performed an audit of the financial statements of the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund in accordance with international financial reporting standards. The Independent Auditors' Report outlines the scope of this independent audit and includes the opinion expressed on the financial statements.



Tim Petersen, CPA, CA
President and Chief Executive Officer
WorkSafeNB



Carolyn MacDonald
Acting Chief Financial Officer
WorkSafeNB

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* ont été dressés par la direction de Travail sécuritaire NB, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé. Le Service de la vérification interne effectue des examens pour s'assurer que les contrôles et méthodes internes de Travail sécuritaire NB sont appropriés, uniformes et effectués d'une façon uniforme.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers figurant dans le présent rapport annuel. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification, qui examine les états financiers et en recommande l'approbation, et rencontre périodiquement la direction, les actuaires indépendants, les vérificateurs indépendants ainsi que le vérificateur interne pour discuter des contrôles internes et de toutes les autres questions reliées à l'information financière.

TELUS Santé, cabinet d'actuaire-conseils indépendant relativement à la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, a effectué une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de la caisse d'indemnisation ainsi qu'à fait rapport à ce sujet conformément aux principes actuariels reconnus.

Le cabinet Grant Thornton, les vérificateurs indépendants de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, a effectué une vérification des états financiers de la caisse d'indemnisation conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des vérificateurs indépendants contient la description de l'étendue de cette vérification indépendante et l'expression de leur opinion sur les états financiers.



Tim Petersen, CPA, CA
Président et chef de la direction
Travail sécuritaire NB



Carolyn MacDonald
Principale agente financière par intérim
Travail sécuritaire NB

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Actuarial Statement of Opinion

I have completed the actuarial valuation of the benefit liabilities under the *Firefighters' Compensation Act* as at December 31, 2022 (the "valuation date"). Details of the data, actuarial assumptions, valuation methods and results are included in the actuarial valuation report as at the valuation date, of which this statement of opinion forms part.

1. Information about the covered population and its exposure to risk is limited because the Act is relatively new, and detailed data could not be obtained for periods prior to the implementation of the Act. In addition, there is only a short period of past experience upon which to base future assumptions. Reasonable assumptions were made about these items in order to estimate the liability. Future experience may produce results that differ materially from the estimated liability as at December 31, 2022. In my opinion, the data on which the valuation is based are sufficient and reliable for the purpose of the valuation.
2. The economic assumptions are consistent with WorkSafeNB's long term fiscal strategy and investment policies. The discount rates used are disclosed in note 3 to the financial statements. In my opinion, the assumptions are appropriate for the purpose of the valuation.
3. In my opinion, the methods employed in the valuation are appropriate for the purpose of the valuation.
4. The estimate of the actuarial liabilities as at the valuation date is \$28,996,000. This includes provisions for benefits and future administrative expenses expected to be paid after the valuation date for claims that occurred on or before the valuation date. It also includes a provision for potential future claims associated with exposure to disease causing agents that occurred on or before the valuation date. In my opinion, the amount of the benefits liabilities makes appropriate provision for all personal injury compensation obligations and the financial statements fairly present the results of the valuation.
5. The valuation is based on the provisions of the *Firefighters' Compensation Act* of New Brunswick and on WorkSafeNB's policies and practices in effect on the valuation date.
6. This report has been prepared, and my opinions given, in accordance with accepted actuarial practice in Canada.



Conrad Ferguson, F.C.I.A.
TELUS Health
May 2023

This report has been peer reviewed by Sekayi Campbell, F.C.I.A.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Énoncé d'opinion

J'ai procédé à l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* au 31 décembre 2022 (la « date d'évaluation »). Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport.

1. Les renseignements au sujet de la population visée et de son exposition au risque sont limités puisque la *Loi* est relativement nouvelle, et nous n'avons pas pu obtenir de données détaillées pour les périodes précédant l'entrée en vigueur de la *Loi*. De plus, les hypothèses futures ne sont fondées que sur une courte période d'expérience passée. Des hypothèses raisonnables ont été formulées pour ces éléments afin de faire une estimation du passif. L'expérience future pourrait donner des résultats qui diffèrent de façon significative du passif estimatif au 31 décembre 2022. À mon avis, les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
2. Les hypothèses économiques sont en accord avec la stratégie financière à long terme et les politiques de placement de Travail sécuritaire NB. Les taux annuels d'actualisation utilisés sont présentés à la note 3 afférente aux états financiers. À mon avis, les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation.
3. À mon avis, les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.
4. L'estimation du passif actuariel à la date d'évaluation est de 28 996 000 \$. Ce chiffre comprend des provisions pour les prestations et les frais d'administration futurs qu'on prévoit payer après la date d'évaluation pour des réclamations survenues à la date d'évaluation ou avant. Il comprend également une provision pour les réclamations futures liées à une exposition à des agents pathogènes survenue à la date d'évaluation ou avant. À mon avis, le montant des engagements au titre des prestations constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.
5. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* du Nouveau-Brunswick ainsi que sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en vigueur à la date d'évaluation.
6. J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.



Conrad Ferguson, F.I.C.A.
TELUS Santé
Mai 2023

Le présent rapport a été examiné par un pair, soit Sekayi Campbell, F.I.C.A.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Independent Auditor's Report

To the members of the board of directors of the *Firefighter's Compensation Act* Disability Fund

Opinion

We have audited the financial statements of *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund ("the Fund") which comprise the statement of financial position as at December 31, 2022, and the statement of income and funded position and statement of cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Fund as at December 31, 2022, and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS).

Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Fund in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Information other than the financial statements and auditor's report thereon

Management is responsible for the other information. The other information comprises the Annual Report but does not include the financial statements and our auditor's report thereon.

Our opinion on the financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the financial statements, our responsibility is to read the other information and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit or otherwise appears to be materially misstated.

If, based on the work we have performed, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report that fact. We have nothing to report in this regard.

Responsibilities of management and those charged with governance for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with IFRS, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Fund's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Fund or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Rapport des vérificateurs indépendants

Au conseil d'administration de la Caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*

Opinion

Nous avons effectué la vérification des états financiers de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, les états des résultats et niveau de capitalisation et l'état des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la caisse d'indemnisation au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la caisse d'indemnisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Informations autres que les états financiers et le rapport des vérificateurs sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des vérificateurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de la vérification, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la caisse d'indemnisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la caisse d'indemnisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Independent Auditor's Report

Those charged with governance are responsible for overseeing the Fund's financial reporting process.

Auditor's responsibilities for the audit of the financial statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Fund's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Fund's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Fund to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Grant Thornton LLP

Grant Thornton LLP

Chartered Professional Accountants

Saint John, Canada

May 31, 2023

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Rapport des vérificateurs indépendants

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la caisse d'indemnisation.

Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des vérificateurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la caisse d'indemnisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la caisse d'indemnisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la caisse d'indemnisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Grant Thornton LLP

Grant Thornton LLP

Comptables professionnels agréés

Saint John (Canada)

Le 31 mai 2023

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Statement of Financial Position

As at December 31, 2022

	2022 (000s)	2021 (000s)
ASSETS		
Cash and cash equivalents	\$ 2,038	\$ 1,013
Receivables	6	3
Investments (Notes 5 and 6)	31,972	33,591
	<u>\$ 34,016</u>	<u>\$ 34,607</u>
LIABILITIES AND FUNDED POSITION		
Payables and accruals	\$ 120	\$ 137
Benefits liabilities (Notes 3, 4 and 7)	28,996	31,385
Total liabilities	29,116	31,522
Funded position	4,900	3,085
	<u>\$ 34,016</u>	<u>\$ 34,607</u>

On behalf of the board of directors:



James E.A. Stanley
Audit Committee, Board of Directors



Tina Soucy
Audit Committee, Board of Directors



Mel Norton
Chairperson, Board of Directors

The accompanying notes form an integral part of the financial statements.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

État de la situation financière
au 31 décembre 2022

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
ACTIF		
Espèces et équivalents d'espèces	2 038 \$	1 013 \$
Créances	6	3
Placements (notes 5 et 6)	31 972	33 591
	<u>34 016 \$</u>	<u>34 607 \$</u>
PASSIF ET NIVEAU DE CAPITALISATION		
Comptes fournisseurs et frais courus	120 \$	137 \$
Engagements au titre des prestations (notes 3, 4 et 7)	28 996	31 385
Total des engagements	29 116	31 522
Niveau de capitalisation	4 900	3 085
	<u>34 016 \$</u>	<u>34 607 \$</u>

Au nom du conseil d'administration,



James E. A. Stanley
Comité de vérification, conseil d'administration



Tina Soucy
Comité de vérification, conseil d'administration



Mel Norton
Président du conseil d'administration

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Statements of Income and Funded Position
For the year ended December 31, 2022

	2022 (000s)	2021 (000s)
INCOME STATEMENT		
Revenue		
Assessment revenue	\$ 1,674	\$ 1,772
Investment income (Note 5)	(1,423)	4,044
	<u>251</u>	<u>5,816</u>
Expenses		
Claims costs incurred (Note 7)		
Benefit payments	633	778
Changes in actuarial valuation of benefit liabilities	(2,389)	1,505
	<u>(1,756)</u>	<u>2,283</u>
Administration	192	166
Total expenses	<u>(1,564)</u>	<u>2,449</u>
Net income for the year	<u>\$ 1,815</u>	<u>\$ 3,367</u>
FUNDED POSITION		
Funded position, beginning of year	\$ 3,085	\$ (282)
Net income for the year	<u>1,815</u>	<u>3,367</u>
Funded position, end of year	<u>\$ 4,900</u>	<u>\$ 3,085</u>

The accompanying notes form an integral part of the financial statements.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Résultats et niveau de capitalisation

Exercice terminé le 31 décembre 2022

RÉSULTATS	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Revenus		
Revenu des cotisations	1 674 \$	1 772 \$
Revenu de placements (note 5)	(1 423)	4 044
	<u>251</u>	<u>5 816</u>
Dépenses		
Frais engagés au titre des réclamations (note 7)		
Placements au titre des prestations	633	778
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations	(2 389)	1 505
	<u>(1 756)</u>	<u>2 283</u>
Administration	<u>192</u>	<u>166</u>
Total des dépenses	<u>(1 564)</u>	<u>2 449</u>
Revenu net pour l'exercice	<u><u>1 815 \$</u></u>	<u><u>3 367 \$</u></u>
NIVEAU DE CAPITALISATION		
Niveau de capitalisation, début de l'exercice	3 085 \$	(282) \$
Revenu net pour l'exercice	<u>1 815</u>	<u>3 367</u>
Niveau de capitalisation, fin de l'exercice	<u><u>4 900 \$</u></u>	<u><u>3 085 \$</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Statement of Cash Flows

For the year ended December 31, 2022

	2022 (000s)	2021 (000s)
Cash flow from operating activities		
Cash received from:		
Assessed employers	\$ 1,665	\$ 1,788
Interest and dividends	760	704
	<u>2,425</u>	<u>2,492</u>
Cash paid to:		
Injured workers or third parties on their behalf (Note 7)	633	779
Suppliers for administration and other services	303	307
	<u>936</u>	<u>1,086</u>
Net cash provided by operating activities	<u>1,489</u>	<u>1,406</u>
Cash flow from investing activities		
Cash received from:		
Sale of investments	<u>18,307</u>	<u>6,148</u>
Cash paid for:		
Purchase of investments	<u>18,771</u>	<u>7,631</u>
Net cash used in investing activities	<u>(464)</u>	<u>(1,483)</u>
Increase (decrease) in cash during the year	1,025	(77)
Cash and cash equivalents, beginning of year	<u>1,013</u>	<u>1,090</u>
Cash and cash equivalents, end of year	<u>\$ 2,038</u>	<u>\$ 1,013</u>

The accompanying notes form an integral part of the financial statements.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Mouvements de la trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Rentrées et sorties nettes de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	1 665 \$	1 788 \$
Intérêts et dividendes	760	704
	<u>2 425</u>	<u>2 492</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés (note 7)	633	779
Fournisseurs, pour des services administratifs et autres	303	307
	<u>936</u>	<u>1 086</u>
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	<u>1 489</u>	<u>1 406</u>
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	18 307	6 148
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Acquisition de placements	18 771	7 631
Sorties nettes de fonds liées à l'investissement	<u>(464)</u>	<u>(1 483)</u>
Augmentation (diminution) des espèces pendant l'exercice	1 025	(77)
Espèces et équivalents d'espèces, début de l'exercice	<u>1 013</u>	<u>1 090</u>
Espèces et équivalents d'espèces, fin de l'exercice	<u><u>2 038 \$</u></u>	<u><u>1 013 \$</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

1. AUTHORITY AND NATURE OF OPERATIONS

The *Firefighters' Compensation Act* (the "*FC Act*"), which received royal assent on June 19, 2009 and is retroactive to November 30, 2007, creates a disability fund to provide benefits to firefighters or former firefighters (employed and volunteer) who contract specific diseases. The Workplace Health, Safety and Compensation Commission (operating as WorkSafeNB), having its head office at 1 Portland Street, Saint John, New Brunswick, is responsible for administering the *FC Act* and, in accordance with the provisions of the Act, for administering benefit payments to firefighters or former firefighters and dependants, and levying and collecting assessments from municipalities, rural communities, and local service districts ("LSDs").

The financial statements were authorized for issue by the board of directors on May 31, 2023.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES

The accounting policies set out below have been applied in preparing the financial statements for the year ended December 31, 2022 and the comparative information for the year ended December 31, 2021.

Accounting policies are selected and applied in a manner that ensures that the resulting financial information satisfies the concepts of relevance and reliability, thereby ensuring that the substance of the underlying transactions or other events is reported.

a) Basis of preparation

These financial statements have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) and interpretations issued by the International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) in effect at December 31, 2022 and are presented in thousands (000s) of Canadian dollars, unless otherwise stated.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

1. AUTORITÉ ET NATURE DES ACTIVITÉS

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, qui a reçu la sanction royale le 19 juin 2009 et est rétroactive au 30 novembre 2007, prévoit une caisse d'indemnisation qui assure le versement de prestations aux pompiers ou anciens pompiers (rémunérés et volontaires) atteints de maladies précises. La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (sous le titre de Travail sécuritaire NB), avec son siège social au 1, rue Portland, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, est responsable de l'application de la *Loi* et, conformément aux dispositions de cette *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et aux personnes à leur charge, et du prélèvement et de la perception de cotisations auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers le 31 mai 2023.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ont été préparés conformément aux conventions comptables présentées plus bas.

Les conventions comptables sont choisies et appliquées de façon qui assure que l'information financière qui en découle satisfait aux concepts de la pertinence et de la fiabilité, assurant ainsi que la nature des transactions sous-jacentes ou autres événements est présentée.

a) Préparation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux interprétations publiées par le International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur au 31 décembre 2022, et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf mention contraire.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

The Disability Fund's financial statements have been prepared on a historical cost basis except for investments, which are measured at fair value and benefits liabilities, which are discounted to present value based on the assumptions detailed in Note 3. The principal accounting policies applied in the preparation of the financial statements are set out below.

b) Current and Future Accounting Policy Adjustments

The International Accounting Standards Board (the "IASB") is continually working toward improving and developing new accounting standards. The IASB has issued a number of exposure drafts of new standards that are expected to come into effect over the next several years. The IASB work plans and publications are continually monitored to assess any potential impact on the Disability Fund. Notable accounting standard developments that may impact the Disability Fund in the future are as follows:

IAS 1 – Presentation of Financial Statements (Amendment) – The amendments to IAS 1 replace the requirement to disclose significant accounting policies with a requirement to disclose material accounting policies. The IASB has issued guidance to assist in the application of the concept of materiality when making judgements about accounting policy disclosures. The Disability Fund will conduct an assessment of the impact of the amendments. The amended standard is effective for reporting periods on or after January 1, 2023.

IFRS 9 – Financial Instruments – The IASB issued IFRS 9 *Financial Instruments* which replaced IAS 39 *Financial Instruments: Recognition and Measurement*. The standard was effective for annual periods beginning on or after January 1, 2018, however the Disability Fund qualified for a temporary exemption due to its predominant activity with insurance contracts and will adopt the standard for annual periods beginning on or after January 1, 2023 along with IFRS 17 *Insurance Contracts*.

The standard will affect how the Disability Fund accounts for financial assets and financial liabilities and how financial performance is reported, presented on the consolidated income statement, and disclosed in the notes to the consolidated financial statements. The standard provides a revised model for recognition and measurement of financial instruments and a single, forward-looking "expected loss" impairment model.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

Les états financiers de la caisse d'indemnisation ont été préparés en se fondant sur le coût historique, sauf pour les placements, qui sont évalués à la juste valeur, et les engagements au titre des prestations, qui sont actualisés à leur valeur actuelle en fonction des hypothèses décrites à la note 3. Les principales méthodes comptables qui ont été utilisées pour préparer les états financiers sont présentées plus bas.

b) Rajustements actuels et futurs des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables internationales cherche continuellement à améliorer et à élaborer de nouvelles normes comptables. Il a publié un certain nombre d'exposés-sondages sur de nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur au cours des prochains exercices. Les publications et les plans de travail du Conseil sont surveillés de façon continue afin d'évaluer toute incidence possible sur la caisse d'indemnisation. Voici des modifications importantes aux normes comptables qui pourraient avoir un effet sur la caisse d'indemnisation à l'avenir :

IAS 1 *Présentation des états financiers* (modifications) – Les modifications apportées à IAS 1 visent à exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. Le Conseil a publié des indications qui aideront les entités à porter des jugements sur l'importance relative des informations à fournir concernant les méthodes comptables. La caisse d'indemnisation procédera à une évaluation de l'incidence des modifications, qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

IFRS 9 *Instruments financiers* – Le Conseil des normes comptables internationales a publié IFRS 9 *Instruments financiers*, qui a remplacé IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme était en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Toutefois, la caisse d'indemnisation était admissible à une exemption temporaire en raison de son activité prédominante en matière de contrats d'assurance et adoptera la norme en même temps que IFRS 17 *Contrats d'assurance* pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

La norme aura une incidence sur la façon dont la caisse d'indemnisation comptabilise les actifs et les passifs financiers ainsi que sur la façon dont le rendement financier est comptabilisé et présenté dans les états des résultats et dans les notes afférentes aux états financiers. La norme prévoit un modèle modifié de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers, et un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les « pertes attendues ».

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2022

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

Anticipated key changes to the Disability Fund's accounting policies and presentation and disclosure arising from the application of IFRS 9 include:

- It will continue to classify and measure its investment financial assets at fair value through profit or loss. The classification of the investment financial assets under IFRS 9 will depend on the financial asset's contractual cash flow characteristics and the Disability Fund's business model for managing the financial asset. Since the Disability Fund manages the portfolio on a hold to collect and sell basis, and cash flows are not based on principal and interest, the investment assets remain as fair value through profit or loss. The terminology will change from IAS 39, but the underlying accounting treatment remains the same.
- It will continue to classify and measure its other financial assets at amortized cost. The classification of other financial assets under IFRS 9 also depends on the financial assets' contractual cash flow characteristics and the Disability Fund's business model for managing other financial assets. Since the Disability Fund manages these financial assets as hold to collect and the cash flows are solely payments of principal and interest, other financial assets remain as amortized cost. The terminology will change from IAS 39, but the underlying accounting treatment remains the same.
- It will adopt the new simplified expected credit loss ("ECL") impairment model which uses a lifetime expected loss allowance for all receivables, which are grouped based on type and historical losses. The simplified approach is applicable when there are reasonable and supportable circumstances to do so. The adoption of the ECL model will not have a material impact on the carrying amounts of the Disability Fund's financial assets at January 1, 2022.
- It will continue to classify and measure its financial liabilities at amortized cost. When a financial liability is non-substantially modified, the difference between the present value of the discounted cash flows is recognized in profit or loss immediately which was not the previous requirement under IAS 39.

Implementation of IFRS 9 will be applied retrospectively. Differences that arise to the carrying amount of financial assets and liabilities from the adoption of the standard will be recognized in opening retained earnings at January 1, 2022.

The Disability Fund is finalizing the quantification of the impact from adoption of this standard, however it is not expected to have a material impact.

IFRS 17 – Insurance Contracts – The IASB issued IFRS 17 Insurance Contracts which will replace IFRS 4 Insurance Contracts. In June 2020, an amendment was issued to defer the effective date of IFRS 17 to annual periods beginning on or after January 1, 2023. The Disability Fund elected to apply the deferral, therefore this standard will be effective for the year beginning on January 1, 2023, with a transition date of January 1, 2022.

The standard will affect how the Disability Fund accounts for insurance contracts and how financial performance is reported, presented in the consolidated income statement, and disclosed in the notes to the consolidated financial statements.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

Les principaux changements prévus au niveau des méthodes comptables de la caisse d'indemnisation, ainsi qu'au niveau de la présentation et des informations à fournir découlant de l'application de IFRS 9 sont les suivants :

- La caisse d'indemnisation continuera à classer et à évaluer ses actifs financiers d'investissement à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement de l'actif financier d'investissement en vertu de IFRS 9 reposera sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et sur le modèle économique de la caisse d'indemnisation pour la gestion de l'actif financier. Étant donné que la caisse d'indemnisation gère le portefeuille selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente », et que les flux de trésorerie ne sont pas fondés sur le capital et les intérêts, les actifs d'investissement demeurent à la juste valeur par le biais du résultat net. La terminologie changera par rapport à IAS 39, mais le traitement comptable sous-jacent restera le même.
- La caisse d'indemnisation continuera de classer et d'évaluer ses autres actifs financiers au coût amorti. Le classement des autres actifs financiers en vertu de IFRS 9 est également effectué en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique de la caisse d'indemnisation pour la gestion des autres actifs financiers. Étant donné que la caisse d'indemnisation gère ces actifs financiers selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente », et que les flux de trésorerie sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts, d'autres actifs financiers demeurent au coût amorti. La terminologie changera par rapport à IAS 39, mais le traitement comptable sous-jacent restera le même.
- La caisse d'indemnisation adoptera le nouveau modèle simplifié de dépréciation fondé sur les pertes attendues qui utilise la correction de valeur pour pertes pour la durée de vie de toutes les créances, lesquelles sont regroupées en fonction de leur type et de leurs pertes historiques. L'approche simplifiée s'applique lorsqu'il existe des circonstances raisonnables et justifiables pour le faire. L'adoption du modèle n'aura pas d'incidence importante sur les valeurs comptables des actifs financiers de la caisse d'indemnisation au 1^{er} janvier 2022.
- La caisse d'indemnisation continuera à classer et à évaluer ses passifs financiers au coût amorti. Lorsqu'un passif financier est modifié de manière substantielle, la différence par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie actualisés est immédiatement comptabilisée en résultat, ce qui n'était pas exigé auparavant par IAS 39.

La norme IFRS 9 sera mise en œuvre de façon rétrospective. Les différences au niveau de la valeur comptable des actifs et passifs financiers résultant de l'adoption de la norme seront comptabilisées dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2022.

La caisse d'indemnisation achève l'évaluation de l'incidence de l'adoption de la norme. On ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante.

IFRS 17 Contrats d'assurance – Le Conseil des normes comptables internationales a publié IFRS 17 *Contrats d'assurance*, qui remplacera IFRS 4 *Contrats d'assurance*. En juin 2020, une modification a été publiée afin de reporter la date d'entrée en vigueur de IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La caisse d'indemnisation a opté de reporter la date d'entrée en vigueur à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2023, avec une date de transition du 1^{er} janvier 2022.

La norme aura une incidence sur la façon dont la caisse d'indemnisation comptabilise les contrats d'assurance ainsi que sur la façon dont le rendement financier est comptabilisé et présenté dans l'état des résultats et dans les notes afférentes aux états financiers.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

The standard will have material impacts for the Disability Fund's financial reporting by introducing new recognition and measurement approaches for insurance revenue and liabilities. One of the most significant changes is the move to a market-based interest rate to discount the future cash flows of the benefit liabilities which is expected to increase the benefit liabilities on the statement of financial position at transition and cause fluctuations in reported income.

Anticipated key changes to the Disability Fund's accounting policies and presentation and disclosures arising from the application of IFRS 17 include:

- Insurance contracts will be grouped as a single portfolio. The standard requires insurance contracts to be aggregated and measured together based on contracts that are managed together and share similar risks.
- The set of insurance contracts in the single portfolio will be in the same profitability grouping and will be evaluated together based on aggregate expected profitability to determine if they are onerous in the period they become effective. The Disability Fund will be required to recognize a loss immediately in net income if the grouping is expected to be onerous. It can group insurance contracts into the same profitability groupings when there is reasonable and supportable circumstances to do so.
- Insurance contracts will be measured using the premium allocation approach ("PAA"). The PAA is a simplified approach where insurance contracts are measured based on unearned profits. The general measurement approach ("GMM") measures insurance contracts at the present value of future cash flows, adjusted for non-financial risk and includes a contractual service margin ("CSM"). However, if insurance contracts are short-term in nature, a choice is available between the PAA and GMM, which is applicable to the Disability Fund.
- It will use the illiquid reference curve that will be published regularly for the Canadian Institute of Actuaries by Fiera Capital. The standard requires estimated future cash flows to be measured using a discount rate that reflects the time value of money and the financial risk of the underlying characteristics of the liabilities, including the duration of the portfolio (as compared to IFRS 4 which uses a discount rate reflective of the underlying portfolio of assets supporting the insurance contract liability).
- The presentation of insurance service results, being comprised of insurance revenue, net of insurance service expenses on the consolidated income statement will be separate from investing activities and other expenses.
- Significant new disclosures for insurance contract liabilities will also be required in the notes to the consolidated financial statements.

Implementation of IFRS 17 can be applied prospectively or retrospectively. The Disability Fund has determined that it is not impracticable to apply the standard retrospectively, therefore a full retrospective application will be performed for the portfolio of insurance contracts. Differences that arise in the recognition and measurement of insurance contracts will be recognized as an adjustment to the opening funded position at January 1, 2022 in the fiscal 2023 consolidated financial statements.

The Disability Fund is finalizing its quantification of the impact from adoption of this standard.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

La norme aura une incidence importante sur la présentation de l'information financière de la caisse d'indemnisation en raison de la mise en œuvre de nouveaux modèles de comptabilisation et d'évaluation des revenus et des passifs d'assurance. L'une des modifications les plus importantes est l'adoption d'un taux d'intérêt fondé sur le marché pour actualiser les flux de trésorerie futurs des engagements au titre des prestations. On s'attend que cette modification augmente les engagements au titre des prestations figurant dans l'état de la situation financière au moment de la transition et entraîne des fluctuations au niveau des résultats communiqués.

Les principaux changements prévus au niveau des méthodes comptables de la caisse d'indemnisation, ainsi qu'au niveau de la présentation et des informations à fournir découlant de l'application de IFRS 17 sont les suivants :

- Les contrats d'assurance seront regroupés en un portefeuille unique. La norme exige que les contrats d'assurance soient regroupés et évalués ensemble selon les contrats qui sont gérés ensemble et qui comportent des risques similaires.
- Les contrats d'assurance dans le portefeuille unique feront partie du même groupe constitué en fonction de la rentabilité et seront évalués ensemble en fonction de la rentabilité attendue du groupe de contrats d'assurance afin de déterminer s'ils sont déficitaires au cours de l'exercice pendant lequel ils entrent en vigueur. La caisse d'indemnisation sera tenue de comptabiliser immédiatement une perte dans le résultat net si on prévoit que le groupe est onéreux. Elle peut regrouper les contrats d'assurance dans les mêmes groupes constitués en fonction de la rentabilité lorsqu'il existe des circonstances raisonnables et justifiables pour le faire.
- Les contrats d'assurance seront évalués selon la méthode de la répartition des primes. Il s'agit d'une approche simplifiée dans le cadre de laquelle les contrats d'assurance sont évalués en fonction de profits non acquis. La méthode générale d'évaluation consiste à évaluer les contrats d'assurance à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, ajustée au titre du risque non financier, et inclut une marge sur services contractuels. Toutefois, si les contrats d'assurance sont à court terme, on peut choisir entre la méthode de répartition des primes et la méthode générale d'évaluation, ce qui est le cas pour la caisse d'indemnisation.
- La caisse d'indemnisation utilisera la courbe de référence illiquide qui sera publiée à intervalles réguliers par Fiera Capital pour l'Institut canadien des actuaires. La norme exige que les flux de trésorerie futurs estimés soient évalués au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète la valeur temps de l'argent et le risque financier des caractéristiques sous-jacentes du passif, y compris la durée du portefeuille (par rapport à IFRS 4 qui utilise un taux d'actualisation reflétant le portefeuille sous-jacent d'actifs lié au passif au titre des contrats d'assurance).
- Les résultats des activités d'assurance, qui comprennent des produits des activités d'assurance, nets des charges afférentes aux activités d'assurance dans l'état des résultats, seront présentés de façon distincte des activités d'investissement et des autres charges.
- De nouvelles obligations d'information importantes sur les passifs d'assurance devront également être présentées dans les notes afférentes aux états financiers.

La norme IFRS 17 peut être mise en œuvre de façon prospective ou rétrospective. La caisse d'indemnisation a déterminé qu'il est possible d'appliquer la norme de façon rétrospective. Par conséquent, elle effectuera une application rétrospective intégrale pour le portefeuille de contrats d'assurance. Les écarts qui surviennent dans la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance seront portés au solde d'ouverture du niveau de capitalisation au 1^{er} janvier 2022 dans les états financiers de l'exercice 2023.

La caisse d'indemnisation achève l'évaluation de l'incidence de l'adoption de la norme.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

c) Use of accounting estimates and measurement uncertainty

The preparation of financial statements in conformity with IFRS requires the use of certain critical accounting estimates. It also requires management to exercise its judgment in the process of applying the Disability Fund's accounting policies. The areas involving a higher degree of judgment or complexity, or areas where assumptions and estimates are significant to the financial report, are disclosed in Notes 2 and 3. Estimates and judgments are continually evaluated and are based on historical experience and other factors, including expectations of future events that are believed to be reasonable under the circumstances. Actual results could be higher or lower than these estimates.

d) Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents are recorded at fair value and consist of cash and fixed income instruments with maturities of less than one year.

e) Assessment revenue

The *FC Act* directs that WorkSafeNB make an estimate of the assessment necessary to provide funds for:

- The cost of all claims for compensation and benefits incurred during the year.
- The estimated future cost of the claims and benefits incurred during the year.
- Such sums as WorkSafeNB considers appropriate for administrative expenses.

The assessment may be adjusted to account for any excess or deficiency in the assessment made for a previous year.

In the event that a liability is incurred for potential claims from cumulative exposure to hazards of a fire scene, then WorkSafeNB is to take the necessary steps to levy and collect, over a 20-year period from the time the liability is incurred, sufficient funds to fund the liability.

The assessments will be collected from municipalities, rural communities and LSDs on a per-year, per-firefighter basis. The assessments include an estimate of administration fees to be charged by WorkSafeNB, the party responsible for the administration of the *FC Act* and, in accordance with the provisions of the Act, for administering benefit payments to firefighters or former firefighters and dependants, and levying and collecting assessments from municipalities, rural communities and LSDs. The 2022 assessment rate was \$425 per active firefighter (2021 — \$450).

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

c) Utilisation des estimations comptables et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables critiques. La direction doit également exercer son jugement pour appliquer les conventions comptables de la caisse d'indemnisation. Les champs comportant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les champs où les hypothèses et les estimations sont importantes pour le rapport financier, sont présentés aux notes 2 et 3. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise ainsi que d'autres facteurs, y compris les prévisions relativement aux événements futurs que l'on croit être raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ces estimations.

d) Espèces et équivalents d'espèces

Les espèces et les équivalents d'espèces sont comptabilisés à leur juste valeur et sont sous forme d'espèces et d'instruments à revenu fixe qui seront liquidés dans l'exercice.

e) Revenu des cotisations

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* stipule que Travail sécuritaire NB doit prévoir les cotisations lui permettant de s'assurer des fonds suffisants pour faire ce qui suit :

- satisfaire les réclamations d'indemnisation et les réclamations de prestations faites cette année-là;
- parer aux coûts futurs estimés des réclamations faites cette année-là;
- payer les dépenses de fonctionnement qu'il juge appropriées.

Les cotisations peuvent être redressées en cas d'insuffisance ou d'excédent qui résulte des cotisations demandées pour une année précédente.

Dans le cas où un déficit est affiché relativement à des réclamations possibles pour l'exposition cumulative aux dangers inhérents aux incendies, Travail sécuritaire NB doit prendre les mesures nécessaires pour établir les cotisations et les percevoir afin de combler le déficit prévu, et ce déficit est étalé sur 20 ans à partir du moment où il est constaté.

Les cotisations seront perçues des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux chaque année, pour chaque pompier. Elles comprennent un montant estimatif des frais d'administration imposés par Travail sécuritaire NB, qui est chargé de l'application de la *Loi* et, selon les dispositions de la *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et aux personnes à leur charge, ainsi que de l'établissement et de la perception des cotisations des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux. La cotisation pour chaque pompier actif s'est chiffrée à 425 \$ en 2022 (2021 — 450 \$).

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

f) Investments

All portfolio investments, except forward foreign exchange contracts, are designated by the Disability Fund as financial assets at fair value through profit or loss on initial recognition, and, are recorded at fair value. Forward foreign exchange contracts are classified as held-for-trading and are recorded at fair value. Interest and dividend income and realized gains and losses on all portfolio investments are included in investment income. Interest and dividend income is recognized in the period earned and realized gains and losses are recognized in the period in which they arise. Unrealized gains and losses are included in investment income and recognized in the period in which they arise. All purchases and sales of securities classified as portfolio investments are recognized using trade-date accounting.

All portfolio investments, except forward foreign exchange contracts, are designated by the Disability Fund as financial assets at fair value through profit or loss on initial recognition because the portfolio is managed and its performance is evaluated on a fair value basis, in accordance with the policies and directives that document the Disability Fund's (via WorkSafeNB) investment strategy and risk controls. The portfolio investments are held to provide for the benefits liabilities. The most relevant measure to assess whether the investments are sufficient to pay for the liabilities is fair value. As the portfolio investments are a key part of the Disability Fund's ongoing insurance operations, the interest and dividend income and the realized and unrealized gains and losses on the portfolio investments are recognized in income from operations.

Fair values of investments are determined as follows:

- Publicly traded equity securities are valued at their year-end quoted market prices, as reported on recognized public securities exchanges.
- Fixed-term investments are valued at their year-end closing market prices or the average of the latest bid/ask prices, based on available public quotations from recognized dealers in such securities.
- Commercial paper, short-term notes and treasury bills and term deposits maturing within a year are valued at either their year-end closing or bid price, based on available quotations from recognized dealers in such securities, or at cost plus accrued interest, which approximates fair value.
- Pooled fund units are valued at their year-end net asset value, as determined by the fund manager or administrator. For pooled funds holding equity and fixed-income assets, these values represent the Disability Fund's proportionate share of underlying net assets at fair values determined using either quoted market prices or year-end closing market prices or the average of the latest bid/ask prices, based on available public quotations from recognized dealers in such securities. For pooled funds holding derivatives, cleared derivatives are valued at the closing price quoted by the relevant clearing house, and over-the-counter derivatives are valued using an industry standard model. Exchange-traded options are valued at the last sale price or the closing bid price for long positions, and the closing ask price for short positions. For real estate pooled funds classified as level 1 in the fair value hierarchy, these values represent the Disability Fund's proportionate share of the underlying net assets at fair values determined using independent appraisals, net of any liabilities against the fund assets. For Infrastructure pooled funds and real estate pooled funds classified as level 3 in the fair value hierarchy, these values represent the Disability Fund's proportionate share of the underlying net assets at fair values estimated using one or more methodologies, including discounted cash flows, multiples of earnings measures, and recent comparable transactions. In the first year of ownership, cost is considered to be an appropriate estimate of fair value.
- Forward foreign exchange contracts are valued at their net unrealized gain or loss, based on quoted market exchange rates at the statement of financial position date.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

f) Placements

La caisse d'indemnisation désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale, et ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les contrats de change à terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les gains et les pertes matérialisés sur tous les placements de portefeuille sont inclus dans le revenu de placements. Les revenus en intérêts et en dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés, et les gains et les pertes matérialisés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Tous les achats et toutes les ventes de valeurs classés comme des placements de portefeuille sont comptabilisés en appliquant le principe de la comptabilisation à la date de transaction.

La caisse d'indemnisation désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale puisque le portefeuille est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément aux politiques et aux directives qui énoncent la stratégie de placement et les contrôles de risque de la caisse d'indemnisation (par le biais de Travail sécuritaire NB). Les placements de portefeuille sont détenus afin de satisfaire aux engagements au titre des prestations. La mesure la plus pertinente pour évaluer si les placements sont suffisants pour satisfaire aux engagements est la juste valeur. Puisque les placements de portefeuille sont une composante clé des activités d'assurance continues de la caisse d'indemnisation, les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les pertes et les gains matérialisés et non matérialisés sur les placements de portefeuille sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les capitaux propres cotés sont évalués selon leur cours vendeur de clôture à la fin de l'exercice tel qu'il est déterminé dans les bourses de valeurs publiques reconnues.
- Les placements à échéance fixe sont évalués selon leur cours de clôture à la fin de l'exercice ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs.
- Les billets de trésorerie, les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués selon leur cours de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs, ou au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.
- Les parts de fonds en gestion commune sont évaluées à leur valeur de l'actif net à la fin de l'exercice tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des actions et des titres à revenu fixe, ces valeurs représentent la part proportionnelle de la caisse d'indemnisation d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon leur cours vendeur de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice, ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des dérivés, les dérivés compensés sont évalués au prix de clôture proposé par la chambre de compensation pertinente, et les dérivés hors cote sont évalués selon le modèle normalisé de l'industrie. Les options cotées en bourse sont évaluées selon le dernier prix de vente ou le cours acheteur de clôture pour les positions longues et le cours vendeur de clôture pour les positions courtes. Dans le cas de fonds communs de biens immobiliers classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de la caisse d'indemnisation d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon des évaluations indépendantes, moins tout élément du passif sur l'actif du fonds. Dans le cas de fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de la caisse d'indemnisation d'actif net sous-jacent à sa juste valeur déterminée selon une méthode ou plus, y compris des flux de trésorerie actualisés, des multiples de gains et des opérations récentes comparables. Dans la première année, le coût est considéré être une estimation appropriée de la juste valeur.
- Les contrats de change à terme sont évalués selon leurs gains ou leurs pertes non matérialisés en se fondant sur les taux de change du marché à la date de l'état de la situation financière.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

g) Fair value of other financial assets and liabilities

The carrying value of receivables and payables approximates their fair value because of the short-term nature of these instruments.

h) Foreign currencies

Assets denominated in foreign currencies are translated into Canadian dollars at exchange rates prevailing at the statement of financial position date. Income from these assets is translated at the rate in effect at the time the income is received. Realized exchange gains or losses are included in investment income and recognized in the period earned. Unrealized exchange gains or losses resulting from the translation of foreign currency denominated asset balances are recorded in investment income in the period in which they arise.

i) Benefits liabilities

Benefits liabilities represent the actuarial present value of all future benefits payments expected to be made for claims that occurred in the current fiscal year or in any prior year, plus recognition of the cumulative exposure to agents that could give rise to the occurrence of one of the specified diseases in the future. The benefits liabilities include provision for all benefits provided by current legislation, policies and administrative practices. Benefits liabilities also include a provision for future administration costs of existing claims. As experience develops and information is accumulated and analyzed, adjustments may be applied to improve estimates. It is WorkSafeNB's practice to engage an independent consulting actuary to complete a valuation of the benefits liabilities of the Disability Fund every year. Actual future costs could vary from those amounts presented in the financial statements.

A variety of estimation techniques are used to perform the valuation. They are generally based upon statistical analyses of historical experience or in the absence of sufficient historical data, based on general population statistics and other relevant information. Where historical data is sufficient, the assumption is that the development pattern of the current claims will be consistent with past experience. Where general population data is used, the assumption is that the covered population will exhibit similar claiming patterns, unless emerging data suggests adjustments are warranted. Where sufficient evidence is available, allowance is made for changes or uncertainties that may create distortions in the underlying statistics or which might cause the cost of claims to increase or reduce when compared with the cost of previously settled claims including, but not limited to:

- Changes in processes that might accelerate or slow down the development and/or recording of claims.
- Changes in policies that might affect benefits.
- Changes in the legal environment.
- Medical and technological developments.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

g) Juste valeur d'autres éléments d'actif et du passif

La valeur comptable des comptes débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

h) Devises

L'actif en devises est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits de l'actif sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit. Les gains ou les pertes sur change matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés. Les gains ou les pertes sur change non matérialisés résultant de la conversion de soldes d'actif en devises sont comptabilisés dans le revenu de placements au cours de la période au cours de laquelle ils se produisent.

i) Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur en plus de la constatation de l'exposition cumulative à des agents qui pourraient entraîner l'une des maladies reconnues à l'avenir. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives. Les engagements au titre des prestations incluent également une provision à l'égard des frais d'administration futurs des réclamations existantes. À mesure que de l'expérience est acquise et que les données s'accumulent et font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être faits pour améliorer la précision. Travail sécuritaire NB retient les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation des engagements au titre des prestations de la caisse d'indemnisation chaque année. Les coûts réels futurs pourraient différer des montants qui figurent dans les états financiers.

Diverses techniques d'estimation sont utilisées pour faire l'évaluation. Elles sont habituellement fondées sur des analyses statistiques de l'expérience acquise ou, en l'absence de données historiques suffisantes, sur des statistiques relatives à la population en général et d'autres informations pertinentes. Lorsqu'il y a suffisamment de données historiques, on tient pour acquis que la tendance d'évolution des réclamations actuelles sera conforme à l'expérience antérieure. Lorsque des données relatives à la population en général sont utilisées, on tient pour acquis que la population examinée démontrera des tendances de réclamations semblables, à moins que des données émergentes indiquent que des rajustements sont justifiés. Lorsque des données suffisantes sont disponibles, une provision est faite pour les changements ou les incertitudes qui peuvent déformer les statistiques fondamentales, ou faire augmenter ou réduire les coûts de réclamation s'ils sont comparés aux coûts de réclamations réglées antérieurement, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications apportées aux processus qui pourraient accélérer ou ralentir l'évolution de réclamations créées ou notées;
- des modifications apportées aux politiques, qui pourraient avoir une incidence sur les prestations;
- des changements au niveau du milieu juridique;
- les progrès technologiques et médicaux.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

Multiple techniques are adopted to estimate the required level of provisions. This assists in better aligning the trends inherent in the data being projected to the benefit type being valued. The most appropriate estimation technique is selected taking into account the characteristics of the benefit type and the extent of the development of each accident year.

Details of specific assumptions used in deriving the outstanding claims liability at year-end are detailed in Note 3.

j) Impairment review

Entity level

IAS 36 (Impairment of Assets) requires an entity to test assets for impairment if indicators of impairment exist. The impairment review must be conducted for an individual asset, an asset group, or the cash-generating unit level, which is the smallest identifiable group of assets that generates cash inflows independent of cash inflows from other assets or groups of assets.

Based on an analysis of cash flows, it has been established that the appropriate cash-generating unit for impairment review is the entity. As legislation is in place to attain full funding in the future, impairment at the entity level is unlikely. An annual review is conducted to ensure that no events or change in circumstances have occurred that would provide evidence of impairment.

As at December 31, 2022, management concluded that there were no known significant changes in the legislative, economic, or business environment that would have a material impact on the Disability Fund's ability to generate future economic benefits from its operating assets.

k) Funding policy

Under the *FC Act*, a minimum funding level of 100% is required, with any shortfall to be recovered over a period of 20 years. The assessment revenue raised in any year from municipalities, rural communities, and LSDs may include or be reduced by an amount designed to allow the Disability Fund to attain its funding requirement. The funded ratio at December 31, 2022 is 116.8% (2021 – 109.8%).

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS

The *FC Act* provides coverage presumption that certain cancers listed in the regulations are work-related for any eligible firefighter. It provides the same presumption for a firefighter who develops a heart disease within 24 hours of an emergency response. Any manifestation of a cancer on or after November 30, 2007 is covered under the *FC Act*, regardless of the date of diagnosis.

There is minimal historical experience data available. In addition, most of the cancer claims are expected to occur many years after retirement from active duty. This post-retirement type of benefit requires a valuation of the accumulated exposure to risk at the valuation date for active and retired firefighters. It also requires a valuation of the incurred claims to date.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

Des techniques multiples sont adoptées pour estimer le montant des provisions nécessaire. Cette mesure aide à mieux aligner les tendances inhérentes aux données utilisées pour le type de prestations évaluées. La technique d'estimation la plus appropriée est choisie en tenant compte des caractéristiques liées au type de prestations et de l'évolution des réclamations chaque année d'accident.

Des détails sur les hypothèses précises utilisées pour présenter les engagements au titre des réclamations en attente d'une décision à la fin de l'exercice sont présentés à la note 3.

j) Test de dépréciation

Niveau de l'entité

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige qu'une entité détermine si un actif a déprécié s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation doit être effectué pour un actif isolé, un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie, qui est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Selon une analyse des flux de trésorerie, il a été établi que l'unité génératrice de trésorerie appropriée pour le test de dépréciation était l'entité. Puisqu'il existe une loi prévoyant la pleine capitalisation à l'avenir, la dépréciation au niveau de l'entité est peu probable. Un examen est effectué chaque année afin d'assurer qu'aucun événement ou changement de situation n'a eu lieu qui pourrait donner une indication de dépréciation.

Au 31 décembre 2022, la direction a conclu qu'aucun changement important connu n'était survenu au sein de l'environnement législatif, économique ou commercial de la caisse d'indemnisation susceptible d'avoir une incidence importante sur sa capacité de générer des avantages économiques futurs de ses actifs d'exploitation.

k) Politique de capitalisation

En vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 20 ans. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à la caisse d'indemnisation d'atteindre ses besoins de capitalisation. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 2022 se chiffre à 116,8 % (2021 – 109,8 %).

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* prévoit une disposition de présomption selon laquelle lorsque les pompiers admissibles contractent certains cancers précisés dans les règlements, ces cancers sont présumés être liés au travail. La même présomption s'applique à tout pompier qui subit une crise cardiaque dans les 24 heures après avoir répondu à une urgence comme pompier. La *Loi* prévoit également une protection pour un cancer qui se manifeste le ou après le 30 novembre 2007, peu importe la date du diagnostic.

Il n'y a que des données minimales disponibles quant à l'expérience acquise. De plus, on s'attend à ce que la plupart des réclamations pour un cancer surviennent de nombreuses années après la retraite de service actif. Pour ce type de prestations, il faut faire une évaluation de l'exposition cumulative au risque à la date d'évaluation pour les pompiers actifs et à la retraite. Une évaluation des réclamations à ce jour est également nécessaire.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS (continued)

Future Claims

The future claims are based on a projection of expected cancer incidence in each future year for the current population of active and retired firefighters. Using current census data by age and gender from the Office of the Fire Marshall, future cancer incidences are projected. The results of this projection are discounted to the valuation date and then pro-rated for active firefighters, based on estimated service rendered up to the valuation date over total expected service during their career. Many assumptions are required to carry out this projection. The projection model used allows for the input of a number of important parameters to generate liabilities using different assumptions, both for sensitivity analysis and for adaptation to emerging experience over time. The minimum exposure period varies by cancer type, and allowing for this would have significantly increased the complexity of the model so as a simplifying feature, a single period is applied to all cancers. Based on an assumption review conducted in 2022 by WorkSafeNB staff and the external actuary, this period has been decreased to 15 years for the current valuation from the 20 year period used in prior valuations. This review also resulted in revised entry age assumptions from age 22 for all firefighters, to ages 25 and 30 for full-time and part-time firefighters, respectively.

Incurred Claims

Accepted firefighter claims are individually valued. Any possible firefighter claims as of December 31, 2022 are also evaluated. However, there may still be outstanding claims for cancers that had already been diagnosed at any time prior to December 31, 2022. Where details of amounts to be paid for the future were known, that information was applied and the liability was calculated by projecting monthly cash flows for the appropriate period the benefit would be paid and applying decrements with discounting, based on the assumptions described below. Where the information was not available, the average cost per claim underlying the liability calculation was used for the future claims component.

Assumptions

The following explicit assumptions have been made in determining the outstanding benefits liabilities:

	2022		2021	
	CPI-indexed awards	Health care payments	CPI-indexed awards	Health care payments
Gross rate of return	6.08%	6.08%	6.08%	6.08%
Long-term inflation	2.25%	4.25%	2.25%	4.25%
Long-term net rate of return	3.75%	1.76%	3.75%	1.76%
Future administration	7.50%	7.50%	7.50%	7.50%

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Réclamations futures

Les réclamations futures sont fondées sur une projection de l'incidence prévue d'un cancer pour chaque exercice à l'avenir pour la population actuelle de pompiers actifs et à la retraite. Une projection des incidences de cancer à l'avenir est effectuée à l'aide de données de recensement actuelles selon l'âge et le sexe provenant du Bureau du prévôt des incendies. Les résultats de cette projection sont actualisés à la date d'évaluation et ensuite répartis proportionnellement entre les pompiers actifs en fonction de leur durée de service estimative jusqu'à la date d'évaluation par rapport à la durée totale prévue du service pendant leur carrière. De nombreuses hypothèses sont nécessaires pour effectuer cette projection. Le modèle de projection utilisé permet l'entrée d'un certain nombre de paramètres importants pour calculer les engagements en utilisant différentes hypothèses à la fois pour l'analyse de sensibilité et l'adaptation à la nouvelle expérience avec le temps. Cette durée minimale d'exposition varie selon le type de cancer et le fait d'intégrer cette composante aurait rendu le modèle considérablement plus complexe. Pour simplifier le modèle, une seule période est donc appliquée à tous les cancers. À la suite d'un examen des hypothèses effectué en 2022 par des employés de Travail sécuritaire NB et l'actuaire externe, la période utilisée pour l'évaluation courante est passée à 15 ans, comparativement à 20 ans pour les évaluations antérieures. L'examen a également donné lieu à une modification des hypothèses relatives à l'âge d'entrée, qui est passé de 22 ans pour tous les pompiers à 25 ans et 30 ans pour les pompiers à temps plein et à temps partiel, respectivement.

Réclamations encourues

Les réclamations de pompiers acceptées sont évaluées individuellement. Toute réclamation de pompier possible au 31 décembre 2022 est également évaluée. Cependant, il peut encore y avoir des réclamations en attente d'une décision pour un cancer déjà diagnostiqué en tout temps avant le 31 décembre 2022. Les renseignements relatifs aux montants à verser à l'avenir ont été appliqués lorsque ces détails étaient connus, et le passif a été calculé en établissant des prévisions de trésorerie mensuelle pour la période appropriée pendant laquelle les prestations seraient versées et en appliquant des diminutions actualisées fondées sur les hypothèses présentées plus bas. Quand ces renseignements n'étaient pas disponibles, le coût moyen par réclamation qui sous-tend le calcul du passif a été utilisé pour la composante relative aux réclamations futures.

Hypothèses

Les hypothèses explicites suivantes ont été faites pour déterminer les engagements au titre des prestations en attente d'une décision :

	2022		2021	
	Prestations indexées à l'IPC	Paiements d'assistance médicale	Prestations indexées à l'IPC	Paiements d'assistance médicale
Taux de rendement brut	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %
Inflation à long terme	2,25 %	4,25 %	2,25 %	4,25 %
Taux de rendement net à long terme	3,75 %	1,76 %	3,75 %	1,76 %
Frais d'administration futurs	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS (continued)

A description of the processes used to determine these assumptions is provided below:

General statement

Assumptions are formulated to be consistent with the funding and investment policies adopted by WorkSafeNB's board. Benefits liabilities are valued based on the primary assumption that the system will operate for the very long term. Therefore, the focus is on long-term trends as opposed to short-term fluctuations around those trends.

Gross rate of return

The gross rate of return reflects the best estimate of the long-term average rate of return that can be expected using the benchmark asset allocation adopted by the board in its statement of investment goals and objectives. An estimate of a real rate of return based on analysis of multiple scenarios is then compounded with the long-term average future inflation estimate to obtain the gross rate of return.

CPI-indexed awards inflation rate

The indexation rate is intended to reflect a long-term rate of inflation for benefits indexed to CPI. The inflation rate for subsequent years was determined from an analysis of past experience over 20 and 30 year periods. The analysis is conducted annually to ensure the inflation assumption remains current. The 2022 analysis suggested an annual inflation rate estimate of 2.25%.

Health care payments inflation rate

The health care payments inflation rate is determined from a periodical analysis of past payment experience to ensure the assumption remains current. The latest analysis, conducted in 2015, suggested an estimate of 4.25%, 2% above the long term general inflation rate.

Net rate of return

The net rate of return is the net result from removing the inflation component of the gross rate of return from the gross rate of return on a compounded basis.

Future administration

When a claim occurs, it triggers an obligation to provide claims management, maintenance and support in terms of paying the various providers of health care services and compensating workers for lost wages for as long as the claim is open. The future administration expense liability is intended to provide a reasonable allowance for this obligation.

A detailed review of future administration expenses is conducted periodically to estimate the portion of operating expenses that can be attributed to claims maintenance, including a proportionate share of overhead expenses. The latest review, conducted in 2020, concluded that a 7.5% allocation was reasonable. Hence, a liability for future administration expenses of 7.5% of the total benefits liability is included in the liability estimate.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Voici une description des processus utilisés pour déterminer les hypothèses en question :

Énoncé général

Les hypothèses sont rédigées de façon à être conformes aux politiques de capitalisation et de placement adoptées par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. Les engagements au titre des prestations sont évalués selon l'hypothèse primaire que le régime exploitera à très long terme. Par conséquent, l'évaluation tient compte des tendances à long terme plutôt que des fluctuations à court terme découlant de ces tendances.

Taux de rendement brut

Le taux de rendement brut reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif selon le portefeuille de référence que le conseil a adoptée dans son énoncé des objectifs de placement. Une estimation d'un taux de rendement réel, fondée sur l'analyse de multiples scénarios, est ensuite rajustée pour tenir compte de l'estimation de l'inflation moyenne future à long terme afin d'obtenir le taux de rendement brut.

Taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation

Le taux d'indexation a pour but de refléter un taux d'inflation à long terme des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation. Le taux d'inflation pour les exercices subséquents a été déterminé à partir d'une analyse de l'expérience antérieure sur des périodes de 20 et 30 exercices. L'analyse est effectuée chaque exercice afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. L'analyse effectuée en 2022 a suggéré un taux annuel d'inflation estimatif de 2,25 %.

Taux d'inflation des paiements d'assistance médicale

Le taux d'inflation des paiements d'assistance médicale est déterminé à partir d'une analyse périodique de l'expérience quant aux paiements antérieurs afin d'assurer que l'hypothèse demeure à jour. La dernière analyse, qui a été effectuée en 2015, a suggéré un taux annuel d'inflation estimatif de 4,25 %, soit 2 % de plus que le taux général d'inflation à long terme.

Taux de rendement net

Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Frais d'administration futurs

Une réclamation sous-entend l'obligation d'offrir des services de gestion, de maintien et d'appui relativement au paiement des divers fournisseurs de soins de santé et du versement de prestations pour perte de gains aux travailleurs, et ce, tant que leur réclamation est ouverte. Le passif au titre des frais d'administration futurs a pour but d'assurer une provision raisonnable pour satisfaire à cette obligation.

Un examen détaillé des frais d'administration futurs est effectué périodiquement pour estimer la partie des frais d'exploitation qui peut être attribuable au maintien des réclamations, y compris une partie proportionnelle des frais généraux. Le dernier examen, qui a été effectué en 2020, a déterminé qu'une provision de 7,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des frais d'administration futurs s'élevant à 7,5 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS (continued)

Sensitivity analysis

i) Summary

Sensitivity analysis is conducted to quantify the exposure to risk of changes in the key underlying variables. The valuations included in the reported results are calculated using certain assumptions about these variables as disclosed above. The movement in any key variable will impact the Disability Fund's financial performance and funding ratio. Many different variables could affect ultimate liabilities and costs. The table below presents the sensitivity of the benefits liabilities to an immediate 1% increase or decrease in the economic assumptions using the active lives exposure.

Impact of movement in variable:

Gross rate of return

The outstanding claims liability is calculated by reference to expected future payments. These payments are discounted to adjust for the time value of money. An increase or decrease in the assumed discount rate will have an opposing impact on claims costs.

Long-term general inflation rate

The CPI-indexed awards inflation rate and health care payments inflation rate are all directly affected by movements in the long-term general inflation rate. Consequently, the benefits indexed to these rates are also impacted. An increase or decrease in the long-term general inflation rate would have a corresponding impact on claims costs.

Health care inflation rate

An increase or decrease in health care payment inflation relative to the assumption underlying the liability estimates would have a corresponding impact on health care claims costs.

ii) Impact of changes in key variables:

	2022 (000s)		2021 (000s)	
	+1.00%	-1.00%	+1.00%	-1.00%
+/-% change in assumed rates				
Gross rate of return	\$ (3,483)	\$ 4,413	\$ (4,168)	\$ 5,369
Long-term general inflation rate	4,337	(3,475)	5,289	(4,168)
Health care inflation rate	1,812	(1,414)	2,144	(1,638)

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Analyse de sensibilité

i) Sommaire

Des analyses de sensibilité sont effectuées afin de quantifier l'exposition aux risques de changements au niveau des variables sous-jacentes clés. Les évaluations comprises dans les résultats présentés sont calculées en utilisant certaines hypothèses au sujet de ces variables telles qu'elles sont présentées à la page précédente. L'évolution d'une variable clé quelconque aura un effet sur le rendement financier et le pourcentage de capitalisation de la caisse d'indemnisation. De nombreuses variables différentes pourraient avoir un effet sur les engagements et les coûts ultimes. Le tableau plus bas présente la sensibilité des engagements au titre des prestations à une augmentation ou à une diminution immédiate de 1 % des hypothèses économiques en utilisant l'exposition des vies actives.

Incidence de l'évolution d'une variable

Taux de rendement brut

Le passif au titre des réclamations en attente d'une décision est calculé en fonction des paiements futurs prévus. Ces paiements sont actualisés afin d'être rajustés de la valeur temps de l'argent. Une augmentation ou une réduction du taux d'actualisation hypothétique aura un effet contraire sur les coûts de réclamation.

Taux général d'inflation à long terme

Les mouvements du taux général d'inflation à long terme ont un effet direct sur le taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation et le taux d'inflation des paiements d'assistance médicale. Par conséquent, les prestations indexées selon ces taux sont également touchées. Une augmentation ou une diminution du taux général d'inflation à long terme aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Taux d'inflation d'assistance médicale

Une augmentation ou une diminution de l'inflation des paiements d'assistance médicale relativement à l'hypothèse qui sous-tend les estimations du passif aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

ii) Effet des changements au niveau des variables clés

	2022 (en milliers)		2021 (en milliers)	
	+1,00 %	-1,00 %	+1,00 %	-1,00 %
Pourcentage de diminution ou d'augmentation des taux hypothétiques				
Taux de rendement brut	(3 483) \$	4 413 \$	(4 168) \$	5 369 \$
Taux général d'inflation à long terme	4 337	(3 475)	5 289	(4 168)
Taux d'inflation d'assistance médicale	1 812	(1 414)	2 144	(1 638)

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

4. CLAIMS – RISK MANAGEMENT POLICIES AND PROCEDURES

The Disability Fund's financial condition and operation is affected by a number of key risks, including claims, operational and financial risks. Set out below are established policies and procedures to manage these risks.

a) Claims risk

There is an objective to manage claims risk, thus reducing the volatility of assessment premiums and performance from operations. In addition to the inherent uncertainty of claims risk that can lead to significant variability in the loss experience, performance from operations is significantly affected by external market factors.

WorkSafeNB has developed, implemented and maintained a sound and prudent claims risk management strategy that encompasses all aspects of its operations. This same strategy is applied to the Disability Fund.

The strategy sets out policies and procedures, processes and controls in relation to the management of likely financial and non-financial claims risks.

Key aspects of the processes in place to mitigate claims risks include:

- Established processes for managing claims in accordance with the *FC Act*.
- A tracking system that includes a cost analysis of any benefit changes from changes in policy, legislation and appeals decisions.
- A periodic review of the Office of the Fire Marshall census of active firefighters.
- Internal monitoring tools that link actuarial valuation projections with the management information systems to capture claims.
- Annual review of the benefits liabilities by an independent external actuary.

b) Terms and conditions of the fund

The terms and conditions of the fund administered by WorkSafeNB are established under the *FC Act*. Coverage is for annual periods ending December 31. The fund's terms and conditions are the same for all employers.

c) Operational risk

Operational risk relates to the risk of loss arising from systems failure, human error or from other circumstances not related to claims or financial risks. These risks are managed through a framework that includes a system of delegated authorities, effective segregation of duties, access controls and review processes.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Un certain nombre de risques clés ont une incidence sur la situation et les activités financières de la caisse d'indemnisation, y compris les risques liés aux réclamations, opérationnels et financiers. Des politiques et des procédures ont été établies relativement à la gestion de ces risques, qui sont présentés plus bas.

a) Risques liés aux réclamations

L'objectif est de gérer les risques liés aux réclamations, réduisant ainsi la volatilité des cotisations et des rendements des activités. Les facteurs externes liés au marché, ainsi que l'incertitude inhérente aux risques liés aux réclamations, qui peut donner lieu à une variabilité importante de l'historique de perte, ont un effet important sur le rendement des activités.

Travail sécuritaire NB a élaboré, mis en œuvre et maintenu une stratégie solide et prudente de gestion des risques liés aux réclamations qui englobe tous les aspects de ses activités. Cette même stratégie est appliquée à la caisse d'indemnisation.

La stratégie énonce les politiques, les procédures, les processus et les mesures de contrôle en ce qui a trait à la gestion des risques financiers et non financiers probables liés aux réclamations.

Parmi les processus en place pour atténuer les risques relatifs aux réclamations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*;
- un système de suivi qui comprend une analyse des coûts de tout changement au niveau des prestations découlant de modifications apportées aux politiques, à la législation et aux décisions prises en matière d'appel;
- un examen périodique du recensement des pompiers actifs du Bureau du prévôt des incendies;
- des outils de surveillance internes qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin de saisir des données sur les réclamations;
- un examen annuel du passif au titre des prestations par un actuaire externe indépendant.

b) Modalités et conditions de la caisse

Les modalités et conditions de la caisse d'indemnisation qu'administre Travail sécuritaire NB sont établies en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. La protection est en vigueur pour des périodes annuelles se terminant le 31 décembre. Les modalités et conditions de la caisse d'indemnisation sont les mêmes pour tous les employeurs.

c) Risques liés à l'exploitation

Les risques liés à l'exploitation sont les risques de pertes découlant d'une défaillance des systèmes, de l'erreur humaine ou d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux réclamations ou aux risques financiers. Les risques liés à l'exploitation sont gérés par le biais d'une structure qui comprend un système de délégation de pouvoirs, la répartition efficace des tâches, des mesures de contrôle d'accès et des processus d'examen.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

4. CLAIMS – RISK MANAGEMENT POLICIES AND PROCEDURES (continued)

d) Financial risk

The Disability Fund has exposure to the following financial risks:

- Funding risk
- Market risk
- Foreign currency risk
- Credit risk
- Inflation risk
- Interest rate risk
- Liquidity risk

The Disability Fund's exposure to these risks arises primarily in relation to its investment portfolio. Note 6 presents information about the exposure to each of the above risks, including objectives, policies and processes for measuring and managing the risk.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES (suite)

d) Risques financiers

La caisse d'indemnisation est exposée aux risques financiers suivants :

- Risque de capitalisation
- Risque de marché
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque d'inflation
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de liquidité

L'exposition de la caisse d'indemnisation à ces risques découle surtout de facteurs liés à son portefeuille de placement. La note 6 présente des renseignements au sujet de l'exposition à chacun des risques susmentionnés, y compris les objectifs, les politiques et les processus pour mesurer et gérer les risques.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

5. INVESTMENTS

i) Investment agreement

The Disability Fund has entered into investment agreements for the management of its investment assets with those of WorkSafeNB and WorkSafeNB Investments Limited. These financial statements report the Disability Fund's proportional share of the investments held in each of the funds, which was 1.55% at December 31, 2022 (2021 – 1.55%).

The table below presents the fair value of the Disability Fund's investments.

	2022 (000s) <u>Fair Value</u>	2021 (000s) <u>Fair Value</u>
ii) Portfolio investments		
Forward foreign exchange contracts	\$ (143)	\$ (187)
Fixed income		
Conventional bonds	5,140	5,392
Equities		
Canadian	4,941	5,885
U.S.	4,535	5,204
Non-North American	6,144	5,621
Total equities	<u>15,620</u>	<u>16,710</u>
Inflation-sensitive		
Real return bonds	–	274
Real estate	4,960	5,109
Infrastructure	2,939	2,654
	<u>7,899</u>	<u>8,037</u>
Absolute return		
Global opportunistic ¹	3,456	3,639
	<u>\$ 31,972</u>	<u>\$ 33,591</u>

¹The Global Opportunistic allocation is invested in a pooled fund that has the ability to invest in a wide variety of asset classes and strategies depending on the manager's assessment of the attractiveness of the opportunity. As of December 31, 2022, the fund had the following allocations: North American equities 2% (2021 – 0%); Non-North American equities 23% (2021 – 18%); Fixed income 11% (2021 – 7%); Absolute return strategies 64% (2021 – 63%); Cash 0% (2021 – 0%); Equities long/short 0% (2021 – 12%).

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

5. PLACEMENTS

i) Accord relatif aux placements

La caisse d'indemnisation a conclu des accords relatifs aux placements en vue de la gestion de ses placements avec ceux de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited. Les présents états financiers présentent la part proportionnelle des placements de la caisse d'indemnisation dans le fonds, laquelle était de 1,55 % au 31 décembre 2022 (2021 – 1,55 %).

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de la caisse d'indemnisation.

	2022 (en milliers) Juste valeur	2021 (en milliers) Juste valeur
ii) Portefeuille de placement		
Contrats de change à terme	(143) \$	(187) \$
Revenu fixe		
Obligations ordinaires	5 140	5 392
Actions		
Canadiennes	4 941	5 885
Américaines	4 535	5 204
Non nord-américaines	6 144	5 621
Total des actions	<u>15 620</u>	<u>16 710</u>
Sensibles aux effets de l'inflation		
Obligations à rendement réel	–	274
Biens immobiliers	4 960	5 109
Infrastructure	2 939	2 654
	<u>7 899</u>	<u>8 037</u>
Rendement absolu		
Opportuniste mondial ¹	3 456	3 639
	<u>31 972</u> \$	<u>33 591</u> \$

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans un fonds en gestion commune qui a la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2022, la composition du fonds était la suivante : actions nord-américaines, 2 % (2021 – 0 %); actions non nord-américaines, 23 % (2021 – 18 %); instruments à revenu fixe, 11 % (2021 – 7 %); stratégies de rendement absolu, 64 % (2021 – 63 %); espèces, 0 % (2021 – 0 %); et actions (positions acheteur-vendeur), 0 % (2021 – 12 %).

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

5. INVESTMENTS (continued)

iii) Fair value hierarchy

The Disability Fund's investments have been classified into a three-level fair value hierarchy in accordance with IFRS 7 (Financial Instruments: Disclosures). The levels of the fair value hierarchy are defined as follows:

- Level 1 inputs are quoted prices in active markets for identical assets or liabilities. Level 1 inputs are the most persuasive evidence of fair value and are used whenever possible.
- Level 2 inputs are market-based inputs that are directly or indirectly observable but not considered Level 1 quoted prices. Level 2 inputs consist of: (i) quoted prices for similar assets or liabilities in active markets; (ii) quoted prices for identical assets or liabilities in non-active markets (markets which have few transactions and prices are not current or price quotations vary substantially); (iii) inputs other than quoted prices that are observable (interest rates, yield curves, volatilities, credit risks, and default rates); and (iv) inputs derived from, or corroborated by, observable market data.
- Level 3 inputs are unobservable inputs. These inputs reflect assumptions about market pricing, using the best internal and external information available. The valuation approaches applied are the most suitable and appropriate for the type of investments.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

5. PLACEMENTS (suite)

iii) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements de la caisse d'indemnisation ont été regroupés selon trois niveaux d'hierarchie des justes valeurs conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Elles représentent les indications les plus convaincantes de la juste valeur et sont utilisées dans la mesure du possible.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données fondées sur les marchés qui sont directement ou indirectement observables, mais qui ne sont pas considérées être des prix cotés du niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 sont : (i) des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; (ii) des prix cotés sur des marchés non actifs pour des actifs ou des passifs identiques (des marchés qui affichent peu de transactions et dont les prix ne sont pas à jour ou les prix cotés varient de façon considérable); (iii) des données autres que les prix cotés qui sont observables (les taux d'intérêt, des courbes de rendement, les volatilités, les risques de crédit et les taux de défaillance); et (iv) des données provenant de données observables de marché ou corroborées par ces dernières.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables. Elles reflètent des hypothèses quant aux cours du marché à l'aide des meilleurs renseignements internes et externes disponibles. Les approches d'évaluation utilisées sont les plus appropriées pour les types de placements.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

5. INVESTMENTS (continued)

In certain situations, inputs used to measure the fair value of asset positions fall into different levels of the fair value hierarchy. In these situations, the level in which the fair value falls is based upon the lowest level input that is significant to determining the fair value. As of December 31, 2022 the fair values of assets and liabilities measured on a recurring basis by level of input were as follows:

	2022 (000s)			Fair Value
	Level 1	Level 2	Level 3	
Portfolio investments				
Forward foreign exchange contracts	\$ —	\$ (143)	\$ —	\$ (143)
Fixed income				
Conventional bonds	—	5,140	—	5,140
Equities				
Canadian	—	4,941	—	4,941
U.S.	—	4,535	—	4,535
Non-North American	—	6,144	—	6,144
Total equities	—	15,620	—	15,620
Inflation-sensitive				
Real estate	—	3,653	1,307	4,960
Infrastructure	—	—	2,939	2,939
Total inflation-sensitive	—	3,653	4,246	7,899
Absolute return				
Global opportunistic	—	3,456	—	3,456
	\$ —	\$ 27,726	\$ 4,246	\$ 31,972

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

5. PLACEMENTS (suite)

Dans certains cas, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs correspondent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ces cas, le niveau de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2022, la juste valeur des éléments d'actif et du passif évalués de façon récurrente selon chaque niveau de données était comme suit :

	2022 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Portefeuille de placement				
Contrats de change à terme	– \$	(143) \$	– \$	(143) \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	–	5 140	–	5 140
Actions				
Canadiennes	–	4 941	–	4 941
Américaines	–	4 535	–	4 535
Non nord-américaines	–	6 144	–	6 144
Total des actions	–	15 620	–	15 620
Sensibles aux effets de l'inflation				
Biens immobiliers	–	3 653	1 307	4 960
Infrastructure	–	–	2 939	2 939
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	–	3 653	4 246	7 899
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	–	3 456	–	3 456
	– \$	27 726 \$	4 246 \$	31 972 \$

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

5. INVESTMENTS (continued)

	2021 (000s)			Fair Value
	Level 1	Level 2	Level 3	
Portfolio investments				
Forward foreign exchange contracts	\$ —	\$ (187)	\$ —	\$ (187)
Fixed income				
Conventional bonds	—	5,392	—	5,392
Equities				
Canadian	5,885	—	—	5,885
U.S.	5,204	—	—	5,204
Non-North American	4,656	965	—	5,621
Total equities	15,745	965	—	16,710
Inflation-sensitive				
Real return bonds	—	274	—	274
Real estate	—	3,444	1,665	5,109
Infrastructure	—	—	2,654	2,654
Total inflation-sensitive	—	3,718	4,319	8,037
Absolute return				
Global opportunistic	—	3,639	—	3,639
	\$ 15,745	\$ 13,527	\$ 4,319	\$ 33,591

There were no material transfers between levels during 2022 or 2021. However, due to the transition of investments to SEI funds during the year and the nature of SEI pooled funds, the Disability Fund no longer holds any level 1 investments.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

5. PLACEMENTS (suite)

	2021 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Portefeuille de placement				
Contrats de change à terme	– \$	(187) \$	– \$	(187) \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	–	5 392	–	5 392
Actions				
Canadiennes	5 885	–	–	5 885
Américaines	5 204	–	–	5 204
Non nord-américaines	4 656	965	–	5 621
Total des actions	15 745	965	–	16 710
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	–	274	–	274
Biens immobiliers	–	3 444	1 665	5 109
Infrastructure	–	–	2 654	2 654
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	–	3 718	4 319	8 037
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	–	3 639	–	3 639
	15 745 \$	13 527 \$	4 319 \$	33 591 \$

Il n'y a pas eu de transferts significatifs au sein des niveaux en 2022 ou 2021. Toutefois, en raison de la transition des placements vers les fonds SEI au cours de l'exercice et de la nature des fonds en gestion commune SEI, la caisse d'indemnisation ne détient plus de placements de niveau 1.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

5. INVESTMENTS (continued)

iv) Summary of changes in level 3 fair value measurements:

	2022 (000s)	2021 (000s)
Balance, beginning of year	\$ 4,319	\$ 3,830
Purchases of level 3 investments	416	335
Sale of level 3 investments	(890)	(490)
Partnership distributions of operating income	83	113
Fees and expenses	—	(4)
Realized gains	699	124
Change in unrealized gains recognized in investment income	(382)	411
Balance, end of year	<u>\$ 4,245</u>	<u>\$ 4,319</u>

There are eight investments classified as level 3: (1) A limited partnership interest in a fund investing in global infrastructure assets with a market value of \$754 thousand (2021 – \$758 thousand). This is a closed-end fund with no active market for its units and no published net asset value as of December 31, 2022, and is therefore classified as a level 3 investment in the fair value hierarchy. This fund has a 12-year life that commenced on October 30, 2013. The general partner has the option to extend the fund's life by two years. (2) A limited partnership interest in a fund investing in global infrastructure assets with a market value of \$1,717 thousand (2021 – \$1,558 thousand). This is an open-ended fund that allows quarterly redemptions at net asset value, but with some restrictions. It is classified as a level 3 investment in the fair value hierarchy. (3) A limited partnership interest in a fund investing in European real estate with a market value of \$353 thousand (2021 – \$1,034). This is a closed-end fund with no active market for its units and no published net asset value as of December 31, 2022, and is therefore classified as a level 3 investment in the fair value hierarchy. This fund has a 9-year life that commenced on August 22, 2014. (4) A limited partnership interest in a fund investing in European real estate with a market value of \$909 thousand (2021 – \$631 thousand). This is a closed-end fund with no active market for its units and no published net asset value as of December 31, 2022, and is therefore classified as a level 3 investment in the fair value hierarchy. This fund has a 10-year life that commenced on March 29, 2018. (5) A limited partnership interest in a fund investing in global infrastructure assets with a market value of \$338 thousand (2021 – \$338 thousand). This is a closed-end fund with no active market for its units and no published net asset value as of December 31, 2022, and is therefore classified as a level 3 investment in the fair value hierarchy. This fund has a 12-year life that commenced on May 10, 2019. The general partner has the option to extend the fund's life by two years. (6) A limited partnership interest in a fund investing in European real estate with a market value of (\$18) thousand (2021 – nil). This is a closed-end fund with no active market for its units and no published net asset value as of December 31, 2022, and is therefore classified as a level 3 investment in the fair value hierarchy. This fund has a 10-year life that commenced on December 3, 2021. (7) A limited partnership interest in a fund investing in US real estate with a market value of \$62 thousand (2021 – nil). This is a closed-end fund with no active market for its units and no published net asset value as of December 31, 2022, and is therefore classified as a level 3 investment in the fair value hierarchy. This fund has a 8-year life that will commence on the final closing date. The general partner has the option to extend the fund's life by two years. (8) A limited partnership interest in a fund investing in global infrastructure assets with a market value of \$3 thousand (2021 – nil). This is a closed-end fund with no active market for its units and no published net asset value as of December 31, 2022, and is therefore classified as a level 3 investment in the fair value hierarchy. This fund has a 12-year life that will commence on the final closing date. The general partner has the option to extend the fund's life with two one-year extensions.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

5. PLACEMENTS (suite)

iv) Sommaire des changements des évaluations de la juste valeur de niveau 3

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	4 319 \$	3 830 \$
Acquisitions de placements de niveau 3	416	335
Vente de placements de niveau 3	(890)	(490)
Distributions du bénéfice d'exploitation par des sociétés de personnes	83	113
Frais et dépenses	—	(4)
Gains matérialisés	699	124
Modification des gains non matérialisés comptabilisés dans le revenu de placements	(382)	411
Solde, fin de l'exercice	<u>4 245 \$</u>	<u>4 319 \$</u>

Les huit placements suivants sont classés comme un niveau 3 : (1) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 754 milliers de dollars (2021 – 758 milliers de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2022. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 octobre 2013. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans. (2) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 1 717 milliers de dollars (2021 – 1 558 milliers de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital variable qui permet les remboursements trimestriels selon la valeur de l'actif net, compte tenu de restrictions. Le fonds est classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. (3) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 353 milliers de dollars (2021 – 1 034 milliers de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2022. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de neuf ans, qui a commencé le 22 août 2014. (4) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 909 milliers de dollars (2021 – 631 milliers de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2022. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de dix ans, qui a commencé le 29 mars 2018. (5) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 338 milliers de dollars (2021 – 338 milliers de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2022. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 10 mai 2019. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans. (6) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de (18 milliers de dollars) (2021 – néant). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2022. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de dix ans, qui a commencé le 3 décembre 2021. (7) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers américains ayant une valeur marchande de 62 milliers de dollars (2021 – néant). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2022. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de huit ans, qui commencera à la date de conclusion finale de l'opération. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans. (8) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 3 milliers de dollars (2021 – néant). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2022. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui commencera à la date de conclusion finale de l'opération. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds par deux périodes d'un an.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

5. INVESTMENTS (continued)

v) Investment income

	2022 (000s)	2021 (000s)
Interest and dividends	\$ 747	\$ 747
Realized investment losses on forward exchange contracts	(641)	806
Realized investment gains on other portfolio investments	4,854	1,206
Change in unrealized investment gains on forward foreign exchange contracts	45	(532)
Change in unrealized investment gains on other portfolio investments	(6,311)	1,976
	<u>(1,306)</u>	<u>4,203</u>
Less: portfolio management expenses	(117)	(159)
	<u>\$ (1,423)</u>	<u>\$ 4,044</u>

The market rate of return on the investment portfolio for the year ended December 31, 2022 was (3.83%) (2021 - 13.12%).

vi) Pooled funds

The Disability Fund's portfolio is invested exclusively in pooled funds and private partnerships covering various asset classes and mandates. The Disability Fund holds rights to a proportionate share of each fund's income and net assets, with no power to direct management of the respective fund.

vii) Commitments

Through its investment in WorkSafeNB Investments Limited, the Disability Fund has entered into limited partnership agreements with externally managed infrastructure and real estate pooled funds that commit to contribute investments in these funds, which may be drawn down over the next year. Unfunded commitments as of December 31, 2022 are \$4,506,584 (2021 — \$2,035,881).

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

5. PLACEMENTS (suite)

v) Revenu de placements

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Intérêts et dividendes	747 \$	747 \$
Pertes matérialisées sur placements pour les contrats de change à terme	(641)	806
Gains matérialisés sur placements sur d'autres placements du portefeuille	4 854	1 206
Modification des gains non matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	45	(532)
Modification des gains non matérialisés sur placements sur d'autres placements de portefeuille	(6 311)	1 976
	<u>(1 306)</u>	<u>4 203</u>
Moins : Frais de gestion de portefeuille	(117)	(159)
	<u>(1 423) \$</u>	<u>4 044 \$</u>

Le taux de rendement du marché du portefeuille de placements pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 s'est chiffré à (3,83 %) (2021 – 13,12 %).

vi) Fonds en gestion commune

Le portefeuille de la caisse d'indemnisation est investi exclusivement dans des fonds en gestion commune et des partenariats privés englobant une variété de catégories d'actifs et de mandats. La caisse d'indemnisation détient des droits sur une part proportionnelle du revenu et de l'actif net de chaque fonds, sans avoir le pouvoir de diriger la gestion du fonds en question.

vii) Engagements

Par le biais de son placement dans WorkSafeNB Investments Limited, la caisse d'indemnisation a conclu des contrats de société en commandite avec des fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers gérés à l'extérieur, qui s'engagent à faire des placements dans ces fonds, lesquels peuvent être utilisés au cours du prochain exercice. Les engagements non capitalisés au 31 décembre 2022 se chiffrent à 4 506 584 \$ (2021 – 2 035 881 \$).

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT

The Disability Fund, through WorkSafeNB, has established policies for the management of its investments. Independent, external investment managers manage all of the Disability Fund's investments. The compliance of these managers with the investment policies is monitored regularly.

Investment risk is managed by diversifying the portfolio among asset classes, industry sectors, geographic locations and individual securities. Further diversification is achieved by selecting investment managers with varying investment philosophies and styles. From time to time, in conjunction with WorkSafeNB, independent consultants are retained to advise on the appropriateness and effectiveness of its investment policies and practices. This includes periodic asset liability studies to ensure that the investment strategy is suitable in light of the related liabilities and WorkSafeNB's risk tolerance. The last such study was completed in 2019.

The following sections describe the Disability Fund's financial risk exposures and related mitigation strategies.

i) Funding risk

Under the *FC Act*, a minimum funding level of 100% is required with any shortfall to be recovered over a 20-year period. The assessment revenue raised in any year from municipalities, rural communities, and LSDs may include or be reduced by an amount designed to allow the *FC Act* Disability Fund to attain its funding requirement.

ii) Market risk

The Disability Fund invests in publicly traded equities listed on domestic and foreign exchanges, bonds traded over-the-counter through broker-dealers, Canadian and foreign commercial real estate and global infrastructure assets held via pooled funds. These securities are affected by fluctuations in market prices. Such fluctuations are subject to economic factors and other fluctuations in domestic and global capital markets, as well as risks specific to issuers that may affect the market value of individual securities. Policy guidelines ensure that the Disability Fund's investments are diversified by issuer, industry and geographic location.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER

La caisse d'indemnisation, par le biais de Travail sécuritaire NB, a élaboré des politiques visant la gestion de ses placements. Elle fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires est évaluée à intervalles réguliers.

Afin de gérer les risques liés aux placements, le portefeuille est diversifié selon les catégories de l'actif, les secteurs d'activité, les régions géographiques et les titres individuels. On diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient. De temps à autre, de concert avec Travail sécuritaire NB, on retient les services d'experts-conseils indépendants qui donnent des conseils sur le caractère approprié et l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de placements. Des études périodiques de l'actif et du passif sont effectuées pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements connexes et de la tolérance de Travail sécuritaire NB à l'égard du risque. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2019.

Les paragraphes qui suivent décrivent l'exposition aux risques financiers et les stratégies d'atténuation des risques de la caisse d'indemnisation.

i) Risque de capitalisation

En vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 20 ans. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* d'atteindre ses besoins de capitalisation.

ii) Risque de marché

La caisse d'indemnisation investit dans des actions émises dans le public dans une Bourse nationale ou étrangère; dans des obligations négociées hors cote par l'intermédiaire de maisons de courtage; dans des biens immobiliers commerciaux canadiens et étrangers; et dans des infrastructures mondiales par le biais de fonds communs. Les variations des prix du marché ont un effet sur ces valeurs. De telles variations sont assujetties à des facteurs économiques et à d'autres variations sur les marchés de capitaux canadiens et mondiaux, ainsi qu'à des risques particuliers aux émetteurs, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur marchande des valeurs individuelles. Des lignes directrices assurent que les placements de la caisse d'indemnisation sont diversifiés selon l'émetteur, le secteur d'activité et la région géographique.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

The table below presents the estimated effect of a reasonably possible¹ adverse change in the key risk variable – the market benchmark – for each of the equity mandates in the Disability Fund's investment portfolio.

	2022 (000s)		2021 (000s)	
	1 std dev	2 std dev	1 std dev	2 std dev
Canadian Equities				
% change in market benchmark ²	(12.1%)	(24.1%)	(11.3%)	(22.7%)
Canadian portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (586)	\$ (1,172)	\$ (857)	\$ (1,718)
U.S. Equities				
% change in market benchmark ³	(12.3%)	(24.5%)	(10.8%)	(21.5%)
U.S. portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (739)	\$ (1,477)	\$ (764)	\$ (1,529)
International (EAFE) Equities				
% change in market benchmark ⁴	(11.8%)	(23.7%)	(11.1%)	(22.3%)
International portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (658)	\$ (1,316)	\$ (545)	\$ (1,091)
Emerging Markets Equities				
% change in market benchmark ⁵	(14.2%)	(28.3%)	(12.6%)	(25.2%)
Emerging markets portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (239)	\$ (478)	\$ (217)	\$ (433)

¹Reasonably possible changes are estimated using the historical (10-year) variability of each of the market benchmarks about their respective means. The standard deviation measures the normal variance in a probability distribution. One standard deviation covers 68% of all probable outcomes and two standard deviations covers 95%.

²S&P TSX (Standard & Poor's Toronto Stock Exchange) Capped Composite Index

³S&P (Standard & Poor's) 500 Index

⁴MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasia and Far East) Total Return Index

⁵MSCI EM (Emerging Markets) Total Return Index

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

Le tableau suivant présente l'effet estimatif d'un changement défavorable raisonnablement possible¹ dans la variable de risque clé, soit le marché de référence, pour chacun des mandats relatifs aux actions dans le portefeuille de placement de la caisse d'indemnisation.

	2022 (en milliers)		2021 (en milliers)	
	1 écart type	2 écarts types	1 écart type	2 écarts types
Actions canadiennes				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ²	(12,1 %)	(24,1 %)	(11,3 %)	(22,7 %)
Portefeuille canadien – effet sur l'excédent / le déficit	(586) \$	(1 172) \$	(857) \$	(1 718) \$
Actions américaines				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ³	(12,3 %)	(24,5 %)	(10,8 %)	(21,5 %)
Portefeuille américain – effet sur l'excédent / le déficit	(739) \$	(1 477) \$	(764) \$	(1 529) \$
Actions internationales (EAFE)				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁴	(11,8 %)	(23,7 %)	(11,1 %)	(22,3 %)
Portefeuille international – effet sur l'excédent / le déficit	(658) \$	(1 316) \$	(545) \$	(1 091) \$
Actions des marchés naissants				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁵	(14,2 %)	(28,3 %)	(12,6 %)	(25,2 %)
Actions des marchés naissants – effet sur l'excédent / le déficit	(239) \$	(478) \$	(217) \$	(433) \$

1. Les changements raisonnablement possibles sont estimés à l'aide de la variabilité historique (10 ans) pour chacun des marchés de référence selon leur moyenne respective. L'écart type mesure l'écart normal dans une distribution de probabilités. Un écart type couvre 68 % de tous les résultats probables et deux écarts types en couvrent 95 %.

2. Indice composé plafonné du S&P TSX (Standard and Poor's et Toronto Stock Exchange).

3. Indice S&P (Standard and Poor's) 500.

4. Indice de rendement global MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

5. Indice de rendement global MSCI EM (marchés naissants).

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

iii) Foreign currency risk

The Disability Fund has certain investments denominated in foreign currencies. Currency risk is the risk that the value of these investments will fluctuate due to changes in foreign exchange rates. The Disability Fund's most significant currency exposure is to the U.S. dollar, the euro, the Japanese yen and the British pound. At December 31, 2022, the Disability Fund had U.S. dollar exposure of \$9.9 million (2021 — \$10.5 million), euro exposure of \$3.2 million (2021 — \$3.0 million), Japanese yen exposure of \$0.8 million (2021 — \$1.4 million) and British pound exposure of \$1.2 million (2021 — \$1.0 million).

For its U.S. and non-North American assets, the Disability Fund has adopted a policy to dynamically hedge a portion of its developed market foreign currency exposure using forward foreign exchange contracts. The amount hedged varies, depending on the relative attractiveness of the foreign currency. Forward foreign exchange contracts are agreements to exchange an amount of one currency for another at a future date and at a set price, agreed upon at the contract's inception.

The fair value of these financial instruments will change in response to changes in the foreign exchange rates of the currencies involved in the contracts. The notional amounts in forward foreign exchange contracts are the contractual amounts on which payments are made. These notional amounts have been converted into Canadian dollars at the contractual exchange rates in effect at the inception of the contracts. Outstanding contracts from 2022 mature in the first 37 days of 2023.

At December 31, 2022, the notional value of outstanding forward foreign exchange contracts was \$12.3 million (2021 — \$11.6 million). The fair value of these contracts was (\$143) thousand (2021 — (\$187) thousand). Unrealized gains on forward foreign exchange contracts were included in investment income.

The table below presents how the surplus/deficit would be affected by a reasonably possible annual change in the Canadian/US dollar, Canadian/euro, Canadian/Japanese yen and Canadian/British pound exchange rates. The impact on the surplus/deficit is shown net of the currency hedges in place at year-end:

	2022 (000s)	2021 (000s)
	<u>Impact on surplus/deficit</u>	<u>Impact on surplus/deficit</u>
15% appreciation in the Canadian dollar		
CAD/USD	\$ (87)	\$ (283)
CAD/EURO	(144)	(121)
CAD/YEN	(103)	(185)
CAD/POUND	(136)	(105)

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

iii) Risque de change

La caisse d'indemnisation a certains placements libellés en devises. Le risque de change représente le risque que la valeur de ces placements fluctuera en raison des variations des cours des devises étrangères. Le risque de change le plus important de la caisse d'indemnisation est face au dollar américain, à l'euro, au yen et à la livre sterling. Au 31 décembre 2022, le risque de la caisse d'indemnisation face au dollar américain se chiffrait à 9,9 millions de dollars (2021 – 10,5 millions de dollars); à l'euro, il s'élevait à 3,2 millions de dollars (2021 – 3,0 millions de dollars); au yen, il se chiffrait à 0,8 million de dollars (2021 – 1,4 million de dollars); et à la livre sterling, il s'élevait à 1,2 million de dollars (2021 – 1,0 million de dollars).

Pour ses actifs américains et non nord-américains, la caisse d'indemnisation a adopté une politique visant à couvrir dynamiquement une portion de son risque de change de marchés développés au moyen de contrats de change à terme. Le montant couvert varie selon l'attrait relatif de la devise. Ces contrats visent l'échange d'une monnaie contre une autre à une date ultérieure et à un taux établi, convenu au moment du contrat.

La juste valeur de ces instruments financiers variera en fonction des changements au niveau des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change à terme sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change contractuels en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2022 viennent à échéance au cours des 37 premiers jours de 2023.

Au 31 décembre 2022, la valeur nominale des contrats de change à terme en vigueur se chiffrait à 12,3 millions de dollars (2021 – 11,6 millions de dollars). La juste valeur de ces contrats représentait un passif de (143 milliers de dollars) [2021 – (187 milliers de dollars)]. Les gains non matérialisés sur les contrats de change à terme ont été comptabilisés dans le revenu de placements.

Le tableau suivant présente l'effet qu'aurait un changement annuel raisonnablement possible au niveau des taux de change du dollar canadien / américain, du dollar canadien / de l'euro, du dollar canadien / du yen et du dollar canadien / de la livre sterling sur l'excédent / le déficit. L'effet sur l'excédent / le déficit est présenté net des couvertures de change à la fin de l'exercice :

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
	<u>Effet sur l'excédent / le déficit</u>	<u>Effet sur l'excédent / le déficit</u>
Appréciation de 15 % du dollar canadien		
CAD / USD	(87) \$	(283) \$
CAD / EURO	(144)	(121)
CAD / YEN	(103)	(185)
CAD / LIVRE STERLING	(136)	(105)

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

iv) Credit risk

Credit risk on fixed-term or money market investments or forward foreign exchange contracts arises from the possibility that the counterparty to an instrument fails to meet its obligation to the Disability Fund. The maximum exposure to credit risk is determined by the fair value of these financial instruments. The Disability Fund invests in money market instruments that consist primarily of short term debt and money market securities issued or guaranteed by the federal or provincial governments of Canada and Canadian corporations. Counterparties to forward foreign exchange contracts must have a credit rating of at least AA-

The Disability Fund has indirect credit risk to the underlying investments held by fixed-term pooled funds. The table below summarizes the fixed term investments by credit rating.

Credit Rating*	2022		2021	
	Fair Value (000s)	% of Total Fixed-Term Investments	Fair Value (000s)	% of Total Fixed-Term Investments
AAA	\$ 1,525	28.94	\$ 4,521	79.79
AA	1,533	29.09	862	15.21
A	940	17.82	283	5.00
BBB	689	13.07	—	—
<BBB	584	11.08	—	—
Total	<u>\$ 5,271</u>	<u>100.00</u>	<u>\$ 5,666</u>	<u>100.00</u>

* Credit ratings are obtained from Standard & Poor's, Moody's or DBRS ratings

v) Inflation risk

Inflation risk is the risk that a general increase in price level may result in loss of future purchasing power for current monetary assets.

To mitigate the effect of inflation on the Disability Fund's future liabilities, the portfolio holds inflation-sensitive investments, such as real-return bonds, real estate, and infrastructure. Canadian real return bonds are indexed to the annual change in the Canadian consumer price Index. The table included in the interest rate section below presents the remaining term to maturity of the real-return bond portfolio.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

iv) Risque de crédit

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe, les instruments du marché monétaire ou les contrats de change à terme se pose en raison de la possibilité que la contrepartie à un instrument manque à son obligation envers la caisse d'indemnisation. L'exposition maximum au risque de crédit est déterminée par la juste valeur de ces instruments financiers. Des lignes directrices ont été établies dans une politique pour s'assurer que la caisse d'indemnisation détient des placements à échéance fixe présentant une cote de crédit de « BBB » ou plus. La caisse d'indemnisation ne peut investir que dans des instruments du marché monétaire qui sont garantis au niveau provincial ou fédéral, ou sont garantis par l'une des cinq principales banques à charte canadiennes. Les contreparties aux contrats de change à terme doivent avoir une cote d'au moins « AA- ».

La caisse d'indemnisation a un risque de crédit indirect sur les placements sous-jacents détenus par les fonds en gestion commune à échéance fixe. Le tableau suivant résume les placements à échéance fixe selon la cote de crédit.

Cote de crédit*	2022		2021	
	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe
AAA	1 525 \$	28,94	4 521 \$	79,79
AA	1 533	29,09	862	15,21
A	940	17,82	283	5,00
BBB	689	13,07	—	—
< BBB	584	11,08	—	—
Total	5 271 \$	100,00	5 666 \$	100,00

*Les cotes de crédit sont obtenues à partir des cotes de Standard & Poor's, de Moody's ou du Dominion Bond Rating Service.

v) Risque d'inflation

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de la caisse d'indemnisation, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des obligations à rendement réel, des biens immobiliers et une infrastructure. Les obligations canadiennes à rendement réel sont indexées selon la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Canada. Le tableau compris dans la section suivante présente la période qui reste jusqu'à l'échéance du portefeuille d'obligations à rendement réel et ordinaires.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

vi) Interest rate risk

Future changes in the prevailing level of interest rates will affect the fair value of the fixed-term investments.

The table below presents the remaining term to maturity of the Disability Fund's portion of the outstanding fixed-term investments, all of which are held in pooled funds.

	Remaining Term To Maturity (000s)				Total 2021
	Within 1 Year	Over 1 Year to 5 Years	Over 5 Years	Total 2022	
Fixed-term investments	\$ 204	\$ 1,895	\$ 3,172	\$ 5,271	\$ 5,666

The average effective yield of the conventional bonds is 4.85% (2021 – 1.94%) per annum based on market value.

As of December 31, 2022, had the prevailing interest rate changed by 1%, assuming a parallel shift in the yield curve, with all other variables held constant, the value of the Canadian conventional bonds would have increased or decreased by \$354 thousand (2021 – \$504 thousand), approximately 6.72% (2021 – 9.35%) of their fair value.

The sensitivity to interest rate changes was estimated using the weighted average duration of the bond portfolios.

vii) Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the Disability Fund will have difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities that are settled by delivering cash.

Through a cash management process that entails forecasting of expected cash flows, WorkSafeNB mitigates liquidity risk by minimizing the need for forced liquidations of portfolio assets. The Disability Fund investment policy maintains a 2% allocation to cash to help ensure adequate liquidity.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

vi) Risque de taux d'intérêt

Les variations futures du niveau des taux d'intérêt auront un effet sur la juste valeur des placements à échéance fixe.

Le tableau suivant présente la période qui reste jusqu'à l'échéance de la part des placements à échéance fixe en cours de la caisse d'indemnisation, lesquels sont tous détenus dans les fonds en gestion commune.

	Période qui reste jusqu'à l'échéance (en milliers)			Total 2022	Total 2021
	Un an ou moins	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans ou plus		
Placements à échéance fixe	204 \$	1 895 \$	3 172 \$	5 271 \$	5 666 \$

Le rendement effectif moyen des obligations ordinaires est de 4,85 % (2021 – 1,94 %) par année selon la valeur marchande.

Au 31 décembre 2022, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes ordinaires aurait augmenté ou diminué de 354 milliers de dollars (2021 – 504 milliers de dollars), soit environ 6,72 % (2021 – 9,35 %) de leur juste valeur.

La sensibilité aux changements au niveau du taux d'intérêt a été estimée en se servant de la durée moyenne pondérée des portefeuilles d'obligations.

vii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la caisse d'indemnisation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie.

Par le biais d'un processus de gestion de trésorerie qui comprend la prévision des flux de trésorerie, Travail sécuritaire NB atténue le risque de liquidité en minimisant le besoin de liquidations involontaires de l'actif du portefeuille. La politique de placement de la caisse d'indemnisation prévoit la répartition de 2 % aux espèces afin d'assurer une liquidité adéquate.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

7. BENEFITS LIABILITIES

i) Continuity schedule	2022 (000s)				2021 (000s)
	Wage-loss benefits	Survivor benefits	Health care	Total	Total
Balance, beginning of year	\$ 11,056	\$ 10,240	\$ 10,089	\$ 31,385	\$ 29,880
Add claims costs incurred:					
Current year injuries	745	702	478	1,925	1,848
Prior years' injuries	(1,924)	(1,017)	(740)	(3,681)	435
	(1,179)	(315)	(262)	(1,756)	2,283
Less claims payments made:					
Current year injuries	69	41	—	110	107
Prior years' injuries	212	190	121	523	671
	281	231	121	633	778
Balance, end of year	\$ 9,596	\$ 9,694	\$ 9,706	\$ 28,996	\$ 31,385

ii) Current year injuries

	2022 (000s)			2021 (000s)		
	Claims payments	Present value of expected future costs	Claims costs incurred	Claims payments	Present value of expected future costs	Claims costs incurred
Wage-loss benefits	\$ 69	\$ 676	\$ 745	\$ 67	\$ 701	\$ 768
Survivor benefits	41	661	702	40	556	596
Health care	—	478	478	—	484	484
	\$ 110	\$ 1,815	\$ 1,925	\$ 107	\$ 1,741	\$ 1,848

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

7. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

i) Historique	2022 (en milliers)			Total	2021 (en milliers)
	Prestations pour perte de gains	Prestations de survivant	Assistance médicale		Total
Solde, début de l'exercice	11 056 \$	10 240 \$	10 089 \$	31 385 \$	29 880 \$
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :					
Accidents de l'exercice courant	745	702	478	1 925	1 848
Accidents des exercices antérieurs	(1 924)	(1 017)	(740)	(3 681)	435
	(1 179)	(315)	(262)	(1 756)	2 283
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :					
Accidents de l'exercice courant	69	41	—	110	107
Accidents des exercices antérieurs	212	190	121	523	671
	281	231	121	633	778
Solde, fin de l'exercice	9 596 \$	9 694 \$	9 706 \$	28 996 \$	31 385 \$

ii) Accidents de l'exercice courant

	2022 (en milliers)			2021 (en milliers)		
	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations
Prestations pour perte de gains	69 \$	676 \$	745 \$	67 \$	701 \$	768 \$
Prestations de survivant	41	661	702	40	556	596
Assistance médicale	—	478	478	—	484	484
	110 \$	1 815 \$	1 925 \$	107 \$	1 741 \$	1 848 \$

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2022

7. BENEFITS LIABILITIES (continued)

iii) Reconciliation of movement in benefits liabilities

	2022 (000s)	2021 (000s)
Balance, beginning of year	\$ 31,385	\$ 29,880
Add (deduct) changes in liabilities		
Cost of one year of added exposure	1,103	1,082
Payments and other transactions	(633)	(778)
Interest on above items	1,957	1,859
	<u>2,427</u>	<u>2,163</u>
Balance, before adjustments	33,812	32,043
Claims experience (gains) losses		
Difference between actual and expected inflation	1,825	442
Difference between actual and expected claims incurred in the year	(1,000)	(570)
Other experience (gains) losses	83	531
	<u>908</u>	<u>403</u>
Unusual items		
Change in incidence assumptions	(986)	—
Change in benefit assumptions	227	—
Change in model assumptions	(5,066)	—
	<u>(5,825)</u>	<u>—</u>
Annual adjustments		
Updated census	9	(955)
Assumption change (new mortality table)	92	(106)
	<u>101</u>	<u>(1,061)</u>
Balance, end of year	<u>\$ 28,996</u>	<u>\$ 31,385</u>

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2022

7. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (suite)

iii) Rapprochement de la variation au niveau des engagements au titre des prestations

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	31 385 \$	29 880 \$
Ajouter (déduire) les variations au niveau du passif		
Coût pour une année d'exposition additionnelle	1 103	1 082
Paiements et autres transactions	(633)	(778)
Intérêt sur les éléments ci-dessus	1 957	1 859
	<u>2 427</u>	<u>2 163</u>
Solde, avant les rajustements	33 812	32 043
Pertes (gains) actuariels au niveau des réclamations		
Différence entre l'inflation réelle et prévue	1 825	442
Différence entre les réclamations réelles et prévues faites pendant l'exercice	(1 000)	(570)
Autres pertes (gains) actuariels	83	531
	<u>908</u>	<u>403</u>
Éléments inhabituels		
Variation des hypothèses d'incidence	(986)	–
Variation des hypothèses des prestations	227	–
Variation des hypothèses du modèle	(5 066)	–
	<u>(5 825)</u>	<u>–</u>
Rajustements annuels		
Données de recensement à jour	9	(955)
Variation de l'hypothèse (nouvelle table de mortalité)	92	(106)
	<u>101</u>	<u>(1 061)</u>
Solde, fin de l'exercice	<u><u>28 996 \$</u></u>	<u><u>31 385 \$</u></u>

FIVE-YEAR HISTORICAL FINANCIAL STATEMENTS (UNAUDITED)

Statement of Financial Position

As at December 31

	2022	2021	2020	2019	2018
	(000s)	(000s)	(000s)	(000s)	(000s)
ASSETS					
Cash and cash equivalents	\$ 2,038	\$ 1,013	\$ 1,090	\$ 1,054	\$ 1,390
Receivables	6	3	7	3	2
Investments	31,972	33,591	28,629	26,123	21,015
	\$ 34,016	\$ 34,607	\$ 29,726	\$ 27,180	\$ 22,407
LIABILITIES AND FUNDED POSITION					
Payables and accruals	\$ 120	\$ 137	\$ 128	\$ 120	\$ 113
Benefits liabilities	28,996	31,385	29,880	29,522	27,281
Total liabilities	29,116	31,522	30,008	29,642	27,394
Funded Position	4,900	3,085	(282)	(2,462)	(4,987)
	\$ 34,016	\$ 34,607	\$ 29,726	\$ 27,180	\$ 22,407

ÉTATS FINANCIERS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

État de la situation financière
au 31 décembre

	2022 (en milliers)	2021 (en milliers)	2020 (en milliers)	2019 (en milliers)	2018 (en milliers)
ACTIF					
Espèces et équivalents d'espèces	2 038 \$	1 013 \$	1 090 \$	1 054 \$	1 390 \$
Créances	6	3	7	3	2
Placements	31 972	33 591	28 629	26 123	21 015
	34 016 \$	34 607 \$	29 726 \$	27 180 \$	22 407 \$
PASSIF ET NIVEAU DE CAPITALISATION					
Comptes fournisseurs et frais courus	120 \$	137 \$	128 \$	120 \$	113 \$
Engagements au titre des prestations	28 996	31 385	29 880	29 522	27 281
Total du passif	29 116	31 522	30 008	29 642	27 394
Niveau de capitalisation	4 900	3 085	(282)	(2 462)	(4 987)
	34 016 \$	34 607 \$	29 726 \$	27 180 \$	22 407 \$

FIVE-YEAR HISTORICAL FINANCIAL STATEMENTS (UNAUDITED)

Statements of Income and Funded Position For the year ended December 31

INCOME STATEMENT	2022	2021	2020	2019	2018
REVENUE	(000s)	(000s)	(000s)	(000s)	(000s)
Assessment revenue	\$ 1,674	\$ 1,772	\$ 1,852	\$ 2,096	\$ 2,118
Investment income	(1,423)	4,044	1,445	3,173	(30)
	251	5,816	3,297	5,269	2,088
EXPENSES					
Claims costs incurred					
Benefit payments	633	778	587	367	347
Changes in actuarial valuation of benefit liabilities	(2,389)	1,505	358	2,241	1,546
	(1,756)	2,283	945	2,608	1,893
Administration	192	166	172	136	100
Total expenses	(1,564)	2,449	1,117	2,744	1,993
Net income for the year	1,815	3,367	2,180	2,525	95
FUNDED POSITION					
Funded position, beginning of year	3,085	(282)	(2,462)	(4,987)	(5,082)
Net income for the year	1,815	3,367	2,180	2,525	95
Funded position, end of year	\$ 4,900	\$ 3,085	\$ (282)	\$ (2,462)	\$ (4,987)

ÉTATS FINANCIERS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

Résultats et niveau de capitalisation

Exercice terminé le 31 décembre

RÉSULTATS	2022	2021	2020	2019	2018
REVENUS	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)
Revenu des cotisations	1 674 \$	1 772 \$	1 852 \$	2 096 \$	2 118 \$
Revenu de placements	(1 423)	4 044	1 445	3 173	(30)
	251	5 816	3 297	5 269	2 088
DÉPENSES					
Frais engagés au titre des réclamations					
Paiements au titre des prestations	633	778	587	367	347
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations	(2 389)	1 505	358	2 241	1 546
	(1 756)	2 283	945	2 608	1 893
Administration	192	166	172	136	100
Total des dépenses	(1 564)	2 449	1 117	2 744	1 993
Revenu net pour l'exercice	1 815	3 367	2 180	2 525	95
NIVEAU DE CAPITALISATION					
Niveau de capitalisation, début de l'exercice	3 085	(282)	(2 462)	(4 987)	(5 082)
Revenu net pour l'exercice	1 815	3 367	2 180	2 525	95
Niveau de capitalisation, fin de l'exercice	4 900 \$	3 085 \$	(282) \$	(2 462) \$	(4 987) \$

CONTACT INFORMATION

MAILING ADDRESS

WorkSafeNB
1 Portland Street
P.O. Box 160
Saint John, N.B. E2L 3X9

Head Office, Assessment Services, Claims Inquiry

Tel: 506 632-2200

Toll-free: 1 800 999-9775

Toll-free fax for claims: 1 888 629-4722

worksafenb.ca

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

ADRESSE POSTALE

Travail sécuritaire NB
1, rue Portland
Case postale 160
Saint John NB E2L 3X9

Bureau principal, Services des cotisations et Unité d'information

N° de téléphone : 506 632-2200

N° sans frais : 1 800 999-9775

N° de télécopieur sans frais (réclamations) : 1 888 629-4722

travailsecuritairenb.ca

